

Les élus

de l'

École
Nationale
Supérieure
des Arts
Décoratifs

au

Conseil
des Études
et de la Recherche

à la

Commission
Consultative
de Recrutement

au

Conseil
d' Administration

31
Rue d'Ulm
Paris 5

7 décembre 2012

Constats

Propositions

Orientations des reformes structurelles nécessaires

Symptômes et griefs

**Conduisant à la nécessité de changements
dans la direction de l'Ensad**

Dossier récapitulatif

21 juin 2012	A	Lettre à Madame Aurélie Filipetti Ministre de la Culture et de la Communication
	B	Courriel, Réunion du Cer, Ensad, 3 juillet 2012
26 septembre 2012	C	Courriel, Aux enseignants
	D	Communiqué lu en début de CER
	E	Lettre à l'attention de Monsieur Georges-François Hirsch, Directeur général de la Création Artistique, Ministère de la Culture et de la Communication et à l'attention de Monsieur Pierre Oudart, Directeur adjoint chargé des Arts plastiques à la Direction Générale de la Création Artistique, Ministère de la Culture et de la Communication
	F	Courriel, À Madame la Directrice
27 septembre 2012	G	Courriel, À Madame la Directrice
1er octobre 2012	H	Lettre à l'attention de Monsieur Pierre Oudart
17 octobre 2012	I	Lettre d'information des élus étudiants et enseignants (moins un) du Conseil des Études et de la Recherche
23 octobre 2012	J	Courriel, Coordination Unie
	K	Critique de l'audit
25 octobre 2012	L	Courriel, À Monsieur Pierre Oudart
1er novembre 2012	M	Courriel, À l'ensemble de l'École
12 novembre 2012	N	Lettre des élus du CA
	O	Lettre à Monsieur François Henrot Président du Conseil d'Administration de l'École Nationale Supérieure des Arts Décoratifs, Paris Paris

Constats

École
Nationale
Supérieure
des Arts
Décoratifs

Nous sommes ici parce que nous avons été élus au Conseil des études et de la recherche (CER), au Conseil d'administration (CA) et à la Commission consultative de recrutement (CCR) de l'École nationale supérieure des Arts Décoratifs.

Conseil
des Études
et de la Recherche

Pour exposer notre mécontentement et nos propositions, une rapide chronologie des événements s'impose. Après une journée de grève des personnels en 2009, après le mouvement de mobilisation des étudiants pendant quatre mois en 2011, les enseignants et les étudiants se sont présentés nombreux à ces élections qui ont connu un fort taux de participation. C'était il y a un an et demi, nous arrivions dans un esprit d'apaisement et de reconstruction. Nous avons vite déchanté.

Commission
Consultative
de Recrutement

Loin de prendre acte du malaise profond de l'École, notre directrice a conservé l'attitude qui avait provoqué cette crise sans en tirer les conclusions élémentaires propres à engager le dialogue constructif que nous réclamions. Chef autoritaire, omniprésente sur tous les fronts, elle ne délègue rien, décide de tout, jusqu'au moindre détail, sans tolérer la moindre objection, gouverne seule ce bateau au cap inconnu, bafoue les instances pédagogiques, dresse les secteurs les uns contre les autres, utilise l'appareil du collège des coordonnateurs (où chacun n'est pas égal, peu s'en faut, et défend son pré carré au détriment de l'ensemble), favorise les uns au détriment des autres, confisque la Recherche au moment stratégique de sa mise en place et dans une totale opacité quant à ses desseins, pratique une communication tous azimuts, mal pensée et mal conduite, qu'elle érige en priorité indécente afin de masquer une vision pédagogique inexistante, une baisse des résultats et un rayonnement affaibli. Nous sommes de surcroît confrontés à la complicité d'une équipe de direction également incompétente, dont la directrice a choisi de s'entourer et qui permet d'asseoir son mode de fonctionnement. De nombreux et graves dommages ont été commis:

Conseil
d' Administration

31
Rue d'Ulm
Paris 5

- sur la pédagogie: avec un directeur des études aux ordres, qui ne constitue pas une force de proposition et ne tient pas son rôle tel qu'écrit dans les textes. Son inexistence, doublée d'une incapacité à comprendre l'École et ses métiers s'avère nocive pour le bon fonctionnement de l'École;
- sur la communication: réduite à une production débordante d'informations sur les événements auxquels l'établissement accroche son nom, elle est en grande partie déliée du travail pédagogique dans l'École et a surtout une fonction de publicité personnelle pour la direction à l'adresse de sa hiérarchie. L'affairement permanent dont souffre le personnel du service de la communication, pourtant fortement renforcé, masque mal le refus de penser intelligemment la diffusion du travail réalisé par nos étudiants;
- sur l'administration: devenue catastrophique dans la gestion des ressources humaines et des missions, il conduit à une souffrance chronique du personnel, rapportée dans de nombreuses plaintes (cf. la médecine du travail), et induit une rotation inquiétante du personnel qui désorganise le fonctionnement de l'École.

Ce bilan consternant prouve que la direction actuelle nuit à la bonne marche de l'Ensad. Conscients de la difficulté de s'opposer frontalement à une personne habile à arguer de sa volonté de dialogue – sans jamais dévier de sa ligne, nous vous soumettons un document proposant plusieurs réformes structurelles et demandons un changement de direction.

Propositions

Orientations des reformes structurelles nécessaires

Nous réclamons	une séparation des pouvoirs au service d'un véritable cap pédagogique
La direction générale	<ul style="list-style-type: none">• un directeur ou une directrice engagé-e dans les métiers enseignés à l'École, créateur-trice;• un ou une secrétaire général-e en charge des fonctions financières, budgétaires et RH, en remplacement du poste de direction adjointe;
La direction des études et de la recherche	<ul style="list-style-type: none">• mettre un terme à la division, organisée, de l'École en écoles: l'une, celle de la Recherche, l'autre celle des Études et de la formation;• une organisation transparente de la Recherche;• la création d'une DER: une direction, transversale, regroupant les Études et la Recherche dont la configuration doit être définie suite à des travaux de concertation avec le CER;
Les instances	<ul style="list-style-type: none">• une définition claire des prérogatives respectives des instances;• une modification des textes réglementaires, décrets et arrêtés qui régissent l'École;• une représentation majoritaire des élus;• l'établissement collégial, par un comité de pilotage paritaire, du règlement intérieur de chacune des instances;
Le Cer (Conseil des études et de la recherche)	<p>Attributions:</p> <ul style="list-style-type: none">• le CER devient décisionnaire, avec vote formel obligatoire;• toutes les propositions pédagogiques, y compris relatives à la recherche, sont débattues et validées – ou invalidées – par le CER (création d'enseignements, de workshops et cartes blanches pluridisciplinaires, de partenariats institutionnels et économiques, orientations pédagogiques des profils de poste...);• le CER valide – ou invalide – les projets de non-renouvellement de contrats d'enseignants en relation avec les coordonnateurs des secteurs concernés; <p>Composition:</p> <ul style="list-style-type: none">• 6 étudiants (1 par année + 1 pour la recherche) élus pour un mandat d'1 an renouvelable 2 fois par l'ensemble des étudiants du collège qu'ils représentent;• 6 enseignants parmi l'ensemble des enseignants de l'École, quel que soit leur statut, élus pour un mandat de 3 ans non renouvelable par l'ensemble du corps enseignant de l'École;• les 2 enseignants nommés par la direction sont remplacés par 2 enseignants tirés au sort parmi l'ensemble des enseignants de l'École, quel que soit leur statut, pour un mandat d'1 an renouvelable;• 1 représentant du personnel administratif et 1 représentant du personnel technique élus pour un mandat de 3 ans non renouvelable par leurs collèges respectifs;

LE CA (Conseil d'administration)	<ul style="list-style-type: none"> • le CA s'articule aux décisions du CER pour mettre en œuvre le financement des projets pédagogiques; • rééquilibrage du quorum pour que les élus aient une réelle capacité d'arbitrage; • audit financier ciblé sur une sélection de postes de dépenses problématiques, de 2008 à 2012: dépenses de communication, analyse comparée des dépenses engagées pour chacun des dix secteurs, dépenses allouées à certains événements pédagogiques engagés sans débat ni validation en CER (cartes blanches, workshops pluridisciplinaires...), perte et transferts des postes d'enseignants, etc.; • les documents comptables doivent être l'objet d'une représentation graphique visant à améliorer la lisibilité des budgets; • moratoire sur le recrutement des enseignants sur art. IV;
LA CCR (Commission consultative de recrutement)	<ul style="list-style-type: none"> • la CCR devient décisionnaire et s'intitule dorénavant CR; • tout projet de recrutement, de contrat de poste pérenne, de vacataire, d'enseignant comme de personnel technique, passe par la CR; • la CR travaille à partir des conclusions du CER: orientations pédagogiques, profils de poste; • dans le cas d'un recrutement de fonctionnaire enseignant ou technicien, la CR donne un avis transmis à la CAP concernée; • étoffée d'1 représentant du personnel technique élu par son collège pour un mandat de 3 ans non renouvelable;
Le collège des coordonnateurs	<ul style="list-style-type: none"> • application de l'article 4-c de la modification de décision du 26 octobre 2007 datée du 14 janvier 2011: «le collège des coordonnateurs veille à l'application des projets pédagogiques définis par le CER»; • les coordonnateurs enseignants sont élus par les enseignants de leurs secteurs pour un mandat de 3 ans non renouvelable; • étoffé d'un représentant étudiant par secteur, élu par l'ensemble des élèves de son secteur pour un mandat d'1 an renouvelable 2 fois; • étoffé d'1 coordonnateur des ateliers, représentant du personnel technique, élu pour un mandat de 3 ans non renouvelable par son collège; • allègement des horaires d'enseignement du coordonnateur;
L'organigramme	<p>Phase ultime de visualisation du fonctionnement de l'établissement découlant des réformes structurelles, élaboration d'un organigramme qui établit le rééquilibrage général des services, des instances, et leur articulation. Suppression du poste de directeur artistique.</p>
Le mode de gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> • ordonner un bilan de la souffrance au travail des membres du personnel: enquête auprès de la médecine de prévention du Ministère; • saisine de la cellule en charge des risques psychosociaux; <p>Dans le cadre de l'application de ces revendications, indispensables à la reprise du fonctionnement des instances de l'École nationale supérieure des Arts Décoratifs, aujourd'hui bloquées par leur incapacité à siéger en transparence et en conscience, du fait d'une direction opaque et sourde aux critiques et aux revendications, il est nécessaire et urgent de procéder au remplacement de Madame la directrice et de Monsieur le directeur des études.</p>

Symptômes et griefs

Conduisant à la nécessité de changements dans la direction de l'Ensad

Symptômes	Des «clash» indicateurs d'un climat délétère
2009	<p>GRÈVE DU PERSONNEL 6 mois après l'arrivée de la directrice, grève votée à l'unanimité par le personnel contre l'instauration d'un système de gouvernance basée sur un climat de tension extrême et d'autoritarisme. Grève suivie d'une manifestation d'étudiants et de personnels rue de Valois, et d'un rendez-vous avec les Ressources Humaines du Ministère.</p>
2011	<p>MANIFESTATION ÉTUDIANTE Elle portait des revendications clairement exprimées auquel le CER n'a pu répondre. La question posée par les étudiants n'a pas été inscrite à l'ordre du jour. Les élèves élus ont déclaré boycotter le CER, et ont quitté la salle. Le CR de réunion ne rend pas compte du boycott effectif.</p>
2012	<p>REFUS DES ÉLUS DE SIÉGER EN CER Les élus ont refusé de siéger dans une instance bafouée, ne voulant pas servir de caution à des décisions unilatéralement prises par la direction.</p> <p>REFUS DES ÉLUS DU CA DE SIÉGER Les élus ont refusé de siéger tant que le CER n'a pu se réunir afin de respecter l'articulation des instances.</p> <p>LES ÉLUS DE LA COMMISSION DE RECRUTEMENT ont refusé de valider le choix de la direction du candidat de substitution à Jan Kopp.</p> <p>DÉPÔTS DE MAINS COURANTES Enfin, exemples dramatiques, signifiants de dangers gravissimes: Des membres du personnel, en situation de souffrance au travail insupportable liée aux méthodes de management de membres de la direction, se sont tournés vers la police pour déposer des mains courantes et dénoncer les méthodes destructrices à l'œuvre à l'Ensad. Une telle situation justifierait que les Ressources Humaines et la médecine du travail soient interrogées pour qu'un bilan des relations, sous l'actuelle direction, soit fait.</p>

Sans lien préalable avec le CER, directeur artistique, conseillers internes, externes, participent à un empilement de décisions pédagogiques, illisibles, sans références à un projet de politique pédagogique cohérente et fédératrice. L'addition de projets ne fait pas une politique pédagogique.

En règle générale, la gestion des missions, des affectations, des voyages, des objectifs pédagogiques – quand ils sont énoncés – et d'une communication débridée, se fait avec des conseillers occultes, sans aucune consultation des instances régulatrices élues.

Absence de politique pédagogique interne, et aussi «à l'international», enjeu stratégique, qui n'est jamais l'objet de débat de fond mené dans un contexte collégial. Le CER n'est pas consulté. Les décisions sont prises sur quels critères? selon quelle ligne pédagogique? avec quels «conseillers»? quel rôle donné aux étudiants? aux enseignants? à la direction technique?

... OU DÉCISIONS PÉDAGOGIQUES DISCRÉTIONNAIRES

Les studios: la direction a permis le débordement du concept de «studio» au-delà du pôle d'expression plastique initial. Le CER n'a pas été consulté. Cela s'est fait sous l'influence de conseillers «parallèles», appuyés par la direction. Des studios ont été arbitrairement créés, suivant des enjeux d'image et d'apports financiers, sans engager une vision éducative, au détriment de la structure pédagogique.

Exemple: le 3.05.2012, en collège de coordonnateurs, la création du studio «Bamboo» en partenariat avec la Fondation Bettencourt, est notifiée par la direction. Sans débat sur les objectifs ni sur les contenus pédagogiques. Démarrage du studio Bamboo dès la rentrée 2012. Sans consultation du CER.

Dans la même lignée arbitraire, en 2011, suppression du studio «objets communicants», un des plus performants, unanimement soutenu par les étudiants. Les étudiants exigent «que la décision», «en regard de son importance pédagogique, soit prise par le CER, seul comité représentant élèves et professeurs de plusieurs secteurs»: ce ne fut pas le cas, la décision étant opérée par la direction et deux coordonnateurs, sans le CER.

À la rentrée suivante, 2012, sur demande d'un secteur, création unilatérale du studio «objets augmentés», version similaire au studio «objets communicants» alors que celui-ci a été déclaré, par la direction des études, ne correspondant pas à la pédagogie. Sans consultation du CER.

Les 29, 30 et 31 octobre 2012, dans la Rotonde, stage, «Égalités des chances» en partenariat avec la Fondation Culture et Diversité, d'une vingtaine d'élèves de zones d'éducation prioritaire. Absence de concertation avec le CER sur les modalités d'encadrement, sur l'apport de l'Ensad, sur la part des intervenants extérieurs, sur les contenus et sur les objectifs.

Séparation d'ateliers de leurs secteurs référents. Ces ateliers deviennent des entités indépendantes de la pédagogie, dans une perspective où direction technique et direction pédagogique sont, de fait, opposées. Décision prise par la direction, il y a deux ans. Sans consultation du CER.

PRIORITÉ A LA COMMUNICATION MÉDIATIQUE AU DÉTRIMENT DE LA PÉDAGOGIE

Une communication tous azimuts se déploie au détriment d'un vrai programme pédagogique. Elle détourne l'attention des contenus de la formation des élèves. Ceux-ci ont lourdement insisté sur ce point lors de leur mobilisation. Il devient de plus en plus évident que l'école est en train de devenir une vitrine.

Cette orientation de façade témoigne de l'incompétence de la direction dans le champ pédagogique. Toutefois, elle ne s'appuie pas pour autant sur les élus du CER dont c'est la mission, préférant des conseillers externes, ou parallèles.

Alors que les budgets liés à la pédagogie sont réduits, les événements – n'impliquant quasiment jamais les élèves tels le «104», Milan, Helsinki...), ou, seulement, une poignée d'entre eux choisis arbitrairement (Carte blanche, Nuit Blanche...) – n'ont jamais été aussi nombreux et lourds de conséquences sur les finances de l'école depuis l'arrivée de la direction actuelle.

DÉTOURNEMENT DES COMPÉTENCES

La direction a désigné, en tant qu' «expert» représentant l'Ensad au sein de PSL, la responsable de la Communication. Sa mission est d'être «capable de fournir des analyses objectives, reposant sur une compétence scientifique, technique ou économique» au même titre que les experts nommés par les institutions partenaires, enseignants-chercheurs physiciens, géoscientifiques, astrophysiciens, mathématiciens, géopoliticiens, directeurs de laboratoires... «Un expert qui répondra à tous vos besoins, qui vous aidera à développer votre projet».

Que pense PSL de cette «confusion des genres»? Cet exemple démontre la pratique délibérée de la direction de déréguler les responsabilités et les prérogatives. Il révèle sa volonté d'ignorer l'expertise des enseignants, enseignants-chercheurs de l'école, et de hisser, à leur place, la Communication. Se met en place une école régentée par une administration, autistique, et par la communication, au détriment d'une école créative favorisant les études et l'enseignement.

INSTAURATION D'UN CLIMAT DE DIVISION ENTRE INSTANCES

Le collège des coordonnateurs devient selon les circonstances, le théâtre d'offensives manifestes destinées à discréditer le travail des élus du CER, avec, tantôt, le soutien tacite de la direction, ou, tantôt, sa participation active.

Le 9 janvier 2012, en collège de coordonnateurs, la direction laisse libre cours à l'agressivité verbale d'une coordinatrice envers la seule élue CER présente, également coordinatrice. Elle prévient l'assemblée, qu'en l'absence des autres élus, l'élue présente subira seule sa diatribe selon le principe du «martyre». Formule reprise par la direction, en accord implicite avec la situation. L'attaque est violente. Au sortir du collège, des participants ont déclaré n'avoir pas compris ce déchaînement.

Le 11 octobre 2012, en collège des coordonnateurs, la direction demande aux coordonnateurs de discréditer par écrit l'action d'opposition des membres du CER (-1), et de porter ce document au Ministère de tutelle. Les coordonnateurs ne sont pas allés dans le sens de la division des enseignants orchestré par la direction.

FAVORISATION D'UNE DIVISION DE L'ÉCOLE EN ÉCOLES

Au sein du collège des coordonnateurs, le jeu des influences de tel ou tel secteur se pratique avec l'appui de la direction, et favorise certains d'entre eux au détriment des autres. Cette division complique encore l'interdisciplinarité souhaitée par les étudiants, de nombreux enseignants, et le projet pédagogique de l'Ensad.

Par ailleurs, il est impossible de ne pas voir la mise en application, au sein de l'école, du principe «deux poids, deux mesures»:

- d'un côté, une école, porteuse de grandes ambitions, dotée de moyens budgétaires permettant coûteuses expositions, prestigieux partenariats académiques et économiques générant des afflux financiers (Recherche, studios, secteurs...)
- d'un autre côté, l'autre école, «parent pauvre», celle de la formation, de la pédagogie, aux moyens budgétaires diminués, aux repères pédagogiques malmenés par l'incurie de la direction (1er cycle, enseignements transversaux fondamentaux...)

SATELLISATION DU CER ET INSTRUMENTALISATION DU COLLÈGE DE COORDONNATEURS

Déplacement du lieu de décisions pédagogiques du CER vers le collège des coordonnateurs. Depuis 3 ans, cette instance est instrumentalisée pour devenir LE lieu où sont prises les décisions qui relèvent du CER: les projets pédagogiques (studios, cartes blanches...), les profils de poste etc. (voir les CR du Collège de Coordinateurs).

POLITIQUE DU FAIT ACCOMPLI

Exemple de dévoiement du CER: à la suite de la remise du rapport de l'AERES pour l'obtention du grade de Master pour l'Ensad, la direction n'a pas respecté la procédure de passage par le CER, en répondant de son seul chef à l'AERES, sur les réformes pédagogiques à mener, en donnant, seule, les engagements de l'école (14 juin 2010). Trois semaines plus tard, le 6 juillet 2010, les évolutions pédagogiques sont présentées au CER qui découvre ces propositions. Il est, alors, appelé à valider ces décisions déjà prises par la direction.

NON-RESPECT DU VOTE DE LA CCR

Tentative de non-recrutement de Jan Kopp, malgré avis contraire du CER et de la CCR. A priori, ce n'était pas ce candidat «qu'il fallait choisir». Dans la même séance de CCR, alors que le premier vote est majoritairement en faveur du recrutement de Jan Kopp, la direction tente de procéder à un nouveau vote pour inverser la décision des élus. Il faut le refus exaspéré du représentant du Ministère, M. Conesa, de contourner l'avis de la CCR pour que celui-ci soit suivi.

Demandes réitérées, des étudiants et du CER, d'un document écrit pour connaître les raisons du licenciement de Jan Kopp argumenté sur ses soi-disant manquements pédagogiques: ce document n'a jamais été produit. Par contre, la direction a cherché à maintes reprises à valider son choix d'un candidat de remplacement hors d'une consultation de la CCR.

Griefs

Les étudiants signataires de courriers nominatifs de soutien à Jan Kopp reçoivent un mail de la Direction des Études contenant une formulation équivalant à une intimidation inacceptable à leur égard.

Non-renouvellement programmé de Yann Kopp pour l'année 2012-2013, malgré avis contraire du CER et de la CCR.

MODES DE RECRUTEMENTS «À LA CARTE»

Les procédures de recrutement de vacataires et d'enseignants sur poste sont à géométrie variable. Alors que, dès qu'un emploi devient vacant, le CER doit être saisi pour validation de l'orientation du poste et du profil d'enseignant, on assiste à la mise en place de comités parallèles, indépendants de tout contrôle des élus, selon l'arbitraire et le vouloir des personnes. C'est un système inique: sa forme et son esprit sont en totale contradiction avec le règlement.

Certains recrutements, échappant à toute concertation avec le CER, prennent l'allure d'un «tour de passe-passe»: Exemple: en fin 2011-2012, le binôme d'enseignants, expérimentés (plébiscités par les étudiants), a été évincé du fait de la suppression du studio «objets communicants». À la rentrée 2012-2013, un autre binôme, deux jeunes anciens étudiants chercheurs, sortis d'Ensad Lab en 2011 et 2012, (formés par l'un des enseignants évincés!), ont été recrutés en tant qu'enseignants du nouveau studio «objets augmentés».

ÉVICTIONS ARBITRAIRES D'ENSEIGNANTS

On assiste au développement du pouvoir direct de coordonnateurs, appuyés par la direction, dans le cas d'éviction unilatéralement décidée. Exemple parmi d'autres: en juillet 2012, une enseignante d'enseignement basique transversal est évincée du cours dont elle avait la charge. La décision a été prise, par le coordinateur et par la direction, malgré l'avis contraire de la coordinatrice du collège d'enseignement transversal concerné.

La direction des études a justifié la décision en déclarant que l'éviction était la seule issue possible du fait de la mauvaise entente manifeste entre l'enseignante et le coordinateur. Cet exemple, parmi d'autres, souligne l'extrême fragilité des enseignants exposés à des prises de décisions individuelles.

TENTATIVE ABUSIVE DE NON RENOUVELLEMENT D'UN CONTRAT D'ENSEIGNANT

Tentative abusive de non-renouvellement du contrat de Benjamin Delmotte. Instrumentalisation du CER pour tenter de justifier la décision de la non-reconduction de Benjamin Delmotte.

ORGANISATION OPAQUE DE LA RECHERCHE

Sans débat avec le CER, basculement d'un poste d'enseignant d'un secteur en poste de direction de la Recherche.

Le CER n'a jamais été consulté sur la définition du profil du nouveau directeur de la Recherche.

Sur quelle intention, non débattue avec l'instance compétente, s'est-il établi? Lors du CER du 23 avril 2012, un état des lieux de la recherche a été présenté au CER sans donner, avant la réunion, le moindre document de travail préparatoire. Le CER

Griefs

a été spolié de sa capacité à débattre des enjeux de la recherche, les tenants et les aboutissants étant externalisés à ce moment-là (consultant extérieur).

Refus de la Direction des Études d'intégrer un groupe de travail CER sur la Recherche au démarrage, en février 2012, des groupes de travail. Motif: tant que le Directeur de la Recherche n'est pas recruté, une réflexion en amont sur la Recherche n'est pas envisageable.

La recherche, sujet crucial aux enjeux financiers et stratégiques considérables, apparaît aujourd'hui totalement déconnectée du reste de l'école. Recrutements, objectifs, programmation d'expositions, sont du domaine exclusif de la direction et d'une poignée de conseillers choisis. Le CER n'est pas consulté. Pourtant déclaré compétent pour les études et la recherche (lettre de la direction aux élus du 22 octobre 2012), il est amputé de la moitié de ses prérogatives.

OPACITÉ DES BILANS

Il existe, au sein du CA, une réelle difficulté de lecture des documents comptables, liée, entre autres facteurs, à des changements de présentation des documents qui rendent difficile la lecture analytique des comptes et la comparaison avec les documents antérieurs à ces changements.

Les seules explications viennent de ceux qui les gèrent. Elles ne donnent pas satisfaction aux élus du CA qui interrogent sur des détails de répartitions. Ceux-ci devraient être aisément extractibles du bilan.

Ils concernent, entre autres, les critères d'attribution des catégories, les financements des secteurs, le financement de la recherche, etc....

OPACITÉ D'INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

En décembre 2011, un élu étudiant, ayant été informé qu'il y a une possibilité de déposer des motions en CER, demande à la direction de lui en préciser la réglementation. Début janvier 2012, il reformule sa demande à la direction adjointe après qu'elle lui ait demandé des précisions. À ce jour, onze mois plus tard, l'élu n'a toujours pas reçu les renseignements demandés. Ce fait illustre une difficulté supplémentaire des élus à faire jouer la règle démocratique en CER.

COMPTE RENDU DU CER RÉÉCRITS

Les élus ont constaté que les propos tenus en réunions, sont, dans leur retranscription dans les comptes rendus, tronqués des éléments «sensibles» formulés par eux, ou sont transformés, selon les ambitions de la direction. Les comptes rendus ne reflètent pas la justesse des échanges. Ce ne sont pas des documents de restitution objective. Les comptes rendus du CER sont systématiquement réécrits, tronqués d'éléments «sensibles» formulés en séance par les élus. Ils sont systématiquement diffusés peu de jours avant les séances de CER suivantes (les délais de diffusion se comptent en semaines et en mois).

Griefs

EN RÉSUMÉ, UNE SITUATION DE CRISE PROFONDE À RÉSORBER RAPIDEMENT

La direction de Geneviève Gallot a révélé par son mode de management autoritaire et par son instrumentalisation des faiblesses structurelles des instances collégiales élues démocratiquement de l'Ensad, la nécessité d'une intervention du ministère pour stopper cette démolition. La coordination unie pour l'Ensad, quand à elle, propose dorénavant un ensemble de réformes structurelles qu'elle entend porter dans ses revendications devant le ministère.

Dossier récapitulatif

Madame la Ministre,

un an après les élections du CER (Conseil des études et de la recherche), du CA (Conseil d'administration) et de la CCR (Commission consultative de recrutement) qui ont ramené le calme aux Arts Décoratifs, c'est avec un découragement certain que nous constatons que rien n'a changé dans le mode de fonctionnement de notre direction.

Chaque fois que les élus du CER ont été convoqués sans consultation préalable, c'était pour entériner les décisions de la direction. Par ailleurs, le CER n'a été associé cette année à aucune orientation pédagogique, le collège des coordonnateurs faisant office d'instance pédagogique.

Bien sûr, les groupes de travail que nous avons demandés et mis en place avec la direction des études ont été sérieux et productifs. Ce travail de fond se poursuivra à la rentrée et la synthèse exposée en assemblée générale.

Pour autant, nous craignons que le CER, instance essentielle, dans l'état des relations actuelles, ne puisse mettre en œuvre ses propositions dans la perspective d'une refondation globale et nous nous interrogeons sur le devenir de cette instance, et sur le devenir de l'école. C'est pourquoi nous demandons instamment qu'elle retrouve sa place légitime dans un dialogue et une écoute véritable avec la direction.

Si vous le souhaitez, Madame la Ministre, nous sommes à votre disposition pour vous présenter plus largement notre situation et celle de l'école.

Respectueusement,

les enseignants et élèves élus

Patrick Blot, Nasser Bouzid, Vonnik Hertig, Luc Gauthier, Isabelle Guédon, Pascale Lion, Philippe Millot, Denis Pegaz-Blanc, Denis Pérus, Olivier Peyricot, Paul Sztulman, Laurent Ungerer, Gaby Bazin, Alix Boillot, Clara Debailly, Elliot Lepers, Aurélien Thibaudeau, Camille Ulrich

**du Conseil des Études et de la Recherche
de l'École Nationale Supérieure
des Arts Décoratifs, Paris**

**Madame la directrice,
Monsieur le directeur des études,
Mesdames et Messieurs les personnalités extérieures,**

**nous, enseignants et étudiants élus du Cer, pour les raisons
évoquées dans notre courrier adressé à Madame Aurélie Filippetti,
Ministre de la Culture, regrettons de ne pouvoir assister
au prochain Cer du 3 juillet 2012.**

Sincèrement,

**les élus, enseignants et étudiants,
du Conseil des Études
et de la Recherche
de l'École Nationale Supérieure
des Arts Décoratifs, Paris**

Aux enseignants,

Nous vous remercions d'avoir participé généreusement aux groupes de travail proposés l'année passée par les enseignants élus du CER.

Depuis, la situation du CER (Conseil des études et de la recherche) et de la CCR (Commission consultative de recrutement) se sont dégradées: à quelques exceptions près, les échanges y sont factices et les décisions pédagogiques qui concernent toute l'école prises en dehors des instances élues.

C'est pour cela que nous attirons votre attention sur le fait que des instances collégiales affaiblies ne pourront pas porter un projet pédagogique collectif.

Il nous sera très difficile dans ces conditions, installées par la Direction, de veiller à la mise en œuvre des conclusions de ces groupes.

Suite à l'envoi de notre courrier du 21 juin dernier à Madame la Ministre de la Culture, la direction de l'école nous a transmis une réponse qui n'apporte pas d'éléments nouveaux.

Pour ces raisons il n'est pas question de participer à un CER avec des personnalités extérieures alors même que de simples relations de confiance entre la direction et nous sont inexistantes.

Nous sommes dans une démarche de propositions que nous adressons ce jour au Ministère de la Culture et dont vous trouverez ci-joint la copie.

Sincèrement,
les enseignants et les étudiants élus
du Conseil des Études et de la Recherche
de l'École Nationale Supérieure
des Arts Décoratifs, Paris

Ci-joint le communiqué lu en début de CER le 26/09 avant le départ de l'ensemble des élus à l'exception de M. Ungerer, non signataire.

Ci-joint la lettre au Ministère de la Culture.

Madame la Présidente,

nous nous adressons à vous pour vous dire que nous n'avons pas trouvé de réponse satisfaisante dans le courrier que la Direction nous a adressé le 21 juin. Nous vous signifiions aujourd'hui notre position, en tant qu'élus, représentants des enseignants et des étudiants.

En cette qualité, nous nous adressons au Conseil des Études et de la Recherche de façon solennelle face à une situation qui doit marquer la fin d'une période.

Les enseignants et étudiants du CER ont été mandatés pour travailler au service de leur école suivant les termes des programmes qui les ont amenés à cette responsabilité. Depuis leur prise de fonction les élus dénoncent les déséquilibres dans le fonctionnement des instances. En vain.

Ces derniers mois ont vu cette situation se dégrader. La pédagogie a été marquée par un certain nombre de décisions importantes de votre part, Madame la Directrice, prises sans la moindre concertation avec notre Assemblée. Les instances se trouvent de fait contournées, dans une position qui pourrait laisser croire qu'elles cautionnent ces décisions.

La suppression arbitraire de studios, la nomination d'un directeur de la recherche, l'éviction arbitraire d'enseignants, les recrutements «à la tête du client», etc., tous ces changements effectués indépendamment de toute réflexion collégiale de l'établissement dans son ensemble marquent de façon significative la dernière période.

Les membres du personnel, nos interlocuteurs permanents sans qui l'école ne fonctionnerait pas, sont dans une souffrance qui résulte des méthodes managériales que vous employez.

Le personnel administratif et technique, les étudiants et les enseignants ne valident pas vos décisions déconnectées des perspectives générales liées à nos métiers, leur culture et leur devenir.

Nous ne voulons plus travailler dans ce cadre et siéger de cette façon au CER. C'est pourquoi nous nous adressons à notre Ministère de tutelle, afin de trouver ensemble les solutions et dépasser la situation de blocage que vous avez installée.

Sincèrement,

les enseignants et les étudiants élus
du Conseil des Études et de la Recherche
de l'École Nationale Supérieure
des Arts Décoratifs, Paris

à l'exception de M. Ungerer, non-signataire.

À l'attention de Monsieur Georges-François Hirsch,
Directeur général de la Création Artistique,
Ministère de la Culture et de la Communication
À l'attention de Monsieur Pierre Oudart,
Directeur adjoint chargé des Arts plastiques à la Direction
Générale de la Création Artistique,
Ministère de la Culture et de la Communication

Messieurs,

Nous vous adressons ce courrier car, en tant que représentants élus des enseignants de l'Ensad aux instances pédagogiques, nous nous trouvons dans une situation bloquée.

En effet, nous n'avons toujours pas reçu de réponse de notre ministère de tutelle à qui nous avons adressé une lettre le 21 juin faisant part de notre impossibilité de travailler dans les instances pour lesquelles nous avons été élus, et ceci à cause d'une instrumentalisation de ces mêmes instances orchestrée par la direction de notre école.

D'autre part, la situation n'ayant pas évolué à la rentrée de l'Ensad, la direction n'ayant pas apporté de réponses concrètes et correctes à cette situation; de nouvelles décisions ayant été prises sans concertation, et nous ayant mis à nouveau devant le fait accompli, nous nous retournons vers vous pour solliciter votre arbitrage.

Nous vous rappelons la situation qui nous préoccupe:

- le Conseil des Études et de la Recherche n'est consulté ni pour les études, ni pour la recherche.
- la Commission Consultative de Recrutement n'est pas suivie dans ses choix, et n'est pas consultée pour un certain nombre de recrutements importants pour l'école (licenciement arbitraire de professeurs, fermeture de studios, recrutement d'un directeur de la recherche sans consultation...).
- de fait, ces instances alibis deviennent incapables de porter le projet pédagogique. Alors que celui-ci est élaboré, en ce moment même, par un grand nombre d'enseignants, de personnels et d'étudiants.

En 2011, les étudiants se sont mobilisés pour réclamer une évolution de la pédagogie dont les enseignants se sont fait l'écho: une injonction à laquelle le CER souhaitait et n'a pas pu répondre tout au long de l'année passée: c'est long et le dysfonctionnement structurel perdure.

Nous avons parfaitement conscience des enjeux que l'Ensad doit affronter dans les années à venir, entre autre au niveau universitaire, engagée dans le SACRe, dans PSL, de sa présence à l'international, en compétition parfois avec d'autres écoles, avec d'autres capitales; c'est une école dont la spécificité est la force. C'est une école de créateurs, qui en ont toujours défendu la singularité en s'engageant très fortement dans sa pédagogie.

Nous vous proposons dès aujourd'hui de renforcer cette culture des métiers, cette force des pratiques en donnant aux instances le pouvoir réel de produire la pédagogie.

Nous vous proposons de réoutiller ces instances afin qu'elles puissent organiser la mise en place des pédagogies proposées par nos groupes de travail.

**Nous vous proposons de soumettre à nouveau au CER,
au CCR certains choix de notre ressort, opérés à ce jour par
la direction seule.**

**Nous voulons vivre ensemble cette école, en collaborant
à un projet collectif.**

**Nous nous opposons fermement à une politique
de segmentation qui méprise et annule notre travail, notre culture,
nos métiers.**

**Messieurs, cette mobilisation nous pèse mais elle est nécessaire
pour continuer à faire de l'Ensad une Grande École de création.**

Sincèrement,

**Les enseignants et les étudiants élus
du Conseil des Études et de la Recherche
de l'École Nationale Supérieure
des Arts Décoratifs, Paris.**

**Les enseignants élus
de la Commission Consultative de Recrutement
de l'École Nationale Supérieure
des Arts Décoratifs, Paris**

N.B.: M. Ungerer, élu au CER, n'est pas signataire de cette lettre.

Chère Madame,

Nous avons bien pris note de votre invitation à une assemblée demain. Notre texte rappelle les éléments majeurs expliquant notre décision. Vous comprendrez que dans ces conditions nous ne nous rendrons pas à cette réunion.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments respectueux.

l'ensemble des élus enseignants (moins un) et étudiants du CER.

Chère Madame,

**Nous vous remercions pour cette proposition.
Nous n'y répondrons pas. Nous ne sommes plus dans
une position qui permettrait de nous laisser convaincre.
Veuillez agréer, Madame la Directrice, l'expression
de nos sentiments respectueux.**

Les élus enseignants (moins un) et étudiants du CER.

Monsieur Pierre Oudart,
Directeur adjoint chargé des Arts Plastiques

Paris, le 1er octobre 2012

École
Nationale
Supérieure
des Arts
Décoratifs

31
Rue d'Ulm
Paris 5

suite à votre courrier du 27 septembre, nous, élus du Conseil des Études et de la Recherche et de la Commission Consultative de Recrutement, vous remercions d'avoir pris acte du conflit qui nous oppose à notre direction.

Très attachés au bon fonctionnement de notre institution, et à son devenir, nous sommes sensibles à vos exigences de bonne marche des organes de gouvernance, et, vous l'avez souligné, de qualité du dialogue social.

Nous avons été conviés par notre direction à nous expliquer. Cette phase de concertation étant dépassée depuis déjà plusieurs mois, nous ne nous rendrons plus à ce type de rendez-vous.

Nous vous alertons sur l'ampleur de notre revendication en vous rappelant brièvement la liste des conflits qui ont surgi en moins de deux ans: manifestation étudiante, demandes de mutations multiples, licenciements abusifs, fermetures de cours pourtant soutenus sans détour, nominations sans concertation, démissions, blocage des instances par les élus exaspérés.

Ces points sont documentés par nos collègues et par les élèves. Ils ont marqué la vie scolaire et se sont accumulés ces deux dernières années, tout en échappant au débat, par pression de la direction, par décisions unilatérales, par escamotage, par contre-feux, sans jamais une démarche d'écoute réelle et d'arbitrage. C'est non seulement le problème des instances bafouées, instrumentalisées, mais surtout le détournement du dialogue démocratique au profit d'un monologue autoritaire et arbitraire.

La direction des études est soit une entité visionnaire, imprégnée de culture des métiers que nous enseignons, qui soumet sa vision au CER pour échanges et validation commune, soit une entité étrangère à nos pratiques qui reconnaît ses limites et délègue au CER sa capacité à orienter la direction des études dans son travail. Pour ces raisons, la rupture étant installée, nous ne pouvons plus imaginer la fin de mandat de notre direction actuelle.

Les instances ne se réuniront pas.

Les étudiants sont mobilisés cette rentrée.

Les enseignants et les personnels sont en concertation.

Les syndicats sont mobilisés.

Tous pour réclamer un changement effectif qui permettra aux uns et aux autres de travailler sans découvrir chaque matin de nouvelles décisions prises à contre-courant des instances menaçant la cohérence de notre école, rendant incompréhensible ce qui en est le cœur: métiers et pédagogie.

C'est donc avec gravité et responsabilité que nous nous tournons vers vous. L'accumulation de tous ces dysfonctionnements a abouti à la situation suraiguë actuelle. Le personnel de l'établissement, dans sa très grande majorité, nous fait savoir aujourd'hui qu'il est dans un état d'exaspération au bord de la rupture.

Il s'agit désormais de trouver les moyens qui permettent d'assurer les conditions apaisées de la rentrée, et d'apporter les solutions à cette situation de blocage où l'absence d'écoute et la brutalité se sont installées comme principe.

Une discussion avec vous permettra d'envisager les solutions pour une reprise du cours normal.

Nous sommes dans l'attente.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur adjoint chargé des Arts Plastiques, l'expression de notre haute considération.

Enseignants et élèves élus, titulaires et suppléants

Gaby Bazin, Patrick Blot, Alix Boillot, Nasser Bouzid, Aurore Chartier Clara Debailly, Luc Gauthier, Vonnik Hertig, Elliot Lepers, Pascale Lion, Phillipe Millot, Denis Pegaz-Blanc, Denis Pérus, Olivier Peyricot, Paul Sztulman et Aurélien Thibaudeau

**du Conseil des Études et de la Recherche
et de la Commission Consultative de Recrutement
de l'École Nationale Supérieure des Arts Décoratifs, Paris**

Lettre d'information des élus étudiants et enseignants (moins un) du Conseil des Études et de la Recherche

École
Nationale
Supérieure
des Arts
Décoratifs

Conseil
des Études
et de la Recherche

Commission
Consultative
de Recrutement

Conseil
d' Administration

31
Rue d'Ulm
Paris 5

Quelle est la mission du CER?

Le CER est la seule instance qui représente conjointement les étudiants et les enseignants. Elle est constituée de deux listes d'enseignants et de deux listes d'étudiants, issus d'horizons divers. Ses élus ont une connaissance pratique des enjeux pédagogiques et de la culture des métiers auxquels notre établissement prépare.

- L'école fonctionne avec de multiples instances comme le CCR et le CA. À la différence de ce dernier, le CER n'a aucun pouvoir exécutif. À la différence de ce premier, il représente les intérêts des étudiants et des enseignants de l'école, tout en étant émancipé des logiques de secteur. Il est le garant de l'unité de l'école et de la cohésion des différentes disciplines qui y sont enseignées.
- Le CER a pour vocation de débattre des différents aspects et orientations de la pédagogie. Il fait remonter à la Direction des études les informations recueillies et les problèmes rencontrés sur le terrain. Il permet de réfléchir à l'articulation entre les décisions à court terme et les visions à long terme. En liaison avec les autres instances, il est notamment chargé de faire ses recommandations à la CCR pour les recrutements. Il produit des synthèses des différentes situations et son travail constitue une archive sur les débats pédagogiques qui animent l'histoire d'une école.
- Le rôle du CER est essentiel, en particulier dans les périodes de grand chantier pédagogique comme l'évolution du cursus en LMD.
- Le CER a été conçu par d'autres que nous, comme une instance particulièrement apte à assurer une transparence et une bonne circulation des débats entre les différentes instances. Elle est comme une courroie de transmission dans la machine pédagogique. C'est une instance dont le caractère consultatif, sans pouvoir décisionnel, est une garantie pour une réflexion dégagée de tout intérêt partisan. C'est aussi ce qui fait sa fragilité, quand la direction ou les autres instances la considèrent comme négligeable.

Le CER ne fonctionne pas comme il devrait

Qu'est-ce à dire? Que le CER ne peut pas débattre ou que ces débats ne sont ni reçus ni entendus. Que son peu de pouvoir est devenu, sous la direction actuelle, un alibi pour le contourner ou pour entériner des décisions qui n'ont pas été valablement soumises à son examen.

Cette situation pénible de tromperie s'est confirmée au fil du temps, et, après de nombreuses discussions sans aucune amélioration, les élus, tous ensemble (sauf un), ont décidé de ne plus siéger. En responsabilité et avec gravité nous avons décidés d'alerter notre ministère de tutelle et de vous informer des faits et des motifs.

Quelques faits

Nous avons choisi de n'évoquer que quelques exemples de dysfonctionnement, à même de donner un aperçu.

1.

Dès les premières séances du CER, les conditions d'un débat pédagogique réel ne sont pas réunies. Pas de séances préalables de réflexion ou d'autres formules d'échange avec la direction sur les sujets inscrits à l'ordre du jour. Pas d'interlocuteurs animés par l'esprit de la pédagogie et de nos métiers, mais des décideurs empreints de méthodes managériales. Les séances du CER sont d'emblée conduites à un rythme très rapide, ne permettant ni un débat de fond, ni une sérénité de réflexion. Nos propositions touchant à des points sensibles, poliment écoutées ou contestées, sont soit absentes des compte-rendus soit tronquées. Deux audits importants réclamés par les élus, sur la masse salariale et la répartition des espaces, ne furent jamais présentés au CER.

2.

Le cas Benjamin Delmotte: le CER se manifeste face à une décision arbitraire de ne pas reconduire le contrat d'un enseignant particulièrement apprécié par ses collègues et les étudiants dans leur ensemble. Il argue que cette décision, en rupture avec l'intérêt général, est prise sans l'avoir consulté. Comme elle est justifiée par des propos fallacieux, le CER réfute tous les arguments de la direction qui se réfugie dans son pouvoir de décision et oblige à un rapport de force plutôt qu'à une décision raisonnée.

3.

Le cas Jan Kopp est l'histoire d'un licenciement programmé dès le recrutement. Cet artiste est choisi par le CCR à l'unanimité avant la proposition étonnante de procéder à un nouveau vote (auquel la CCR s'est bien sûr opposé) laissant supposer un mécontentement de la direction. À la fin du contrat de Jan Kopp, celui-ci n'est pas reconduit malgré le soutien massif des étudiants. Le ministère demande un appel d'offre passant par la CCR. Résultat: un vacataire nommé en interne sans l'avis de la CCR. Le CER n'est consulté ni sur le renvoi ni sur la nomination.

4.

Des studios plébiscités par les étudiants sont fermés sans concertation: malgré son succès, l'Atelier Objets Communicants est supprimé sans explications. Le CER n'est pas prévenu, l'enjeu pédagogique des studios n'est pas débattu.

5.

Le poste de Directeur de la Recherche est rattaché à la direction et nommé en contournant le CER, la CCR, le Ministère de la Culture et le Comité Technique, en contradiction avec les textes de loi régissant l'école. C'est un grave dysfonctionnement sur un enjeu majeur pour l'avenir de notre école et des écoles d'art en général à l'échelle européenne: celui de la recherche.

Mauvais signes

L'affaiblissement délibéré de cette instance précieuse du CER par la direction est de mauvais augure sur au moins trois plans.

1.

Le CER s'est projeté dans des propositions de modernisation du cursus, dans un esprit ouvert, au-delà des dogmes, au-delà des intérêts catégoriels, au-delà du clivage historique entre les listes électorales. Sous l'impulsion des élus, il a initié des groupes de travail dans lesquels des enseignants ont déjà investi beaucoup de temps. Ce travail menace d'être dénaturé ou plus radicalement de disparaître.

2.

S'il n'y est pas mis un terme, le fonctionnement unilatéral de la direction peut se poursuivre dans tous les arbitrages à venir. Le CER doit prévenir cette dérive.

3.

Un audit de l'Inspection parle déjà de supprimer cette instance. Il faut s'en alerter: cela correspondrait à une disparition de la représentation des enseignants et des élèves de toute direction pédagogique de l'école!

Notre position

Exaspérés mais pas usés, nous n'avons pas renoncé au fonctionnement démocratique du CER et au rétablissement de son articulation avec les instances et les collègues.

Nous sommes dans la construction, pas dans la destruction. Nous voulons que les enseignants continuent d'enseigner, que les étudiants continuent d'étudier. Nous tous, élus du CER, nous continuons d'enseigner, d'apprendre, d'assumer nos charges de coordonnateurs (pour certains d'entre nous).

Mais nous voulons que cesse l'énorme gâchis actuel: le gâchis du travail, le gâchis d'un avenir en accord avec l'esprit de l'école et sa culture, le gâchis humain.

Les enjeux du LMD, de la recherche, du positionnement international de l'Ensad, des rapports de partenariats avec l'extérieur, des métiers en constante évolution, d'un xxi^e siècle de mutations n'admettent pas plus un CER affaibli, qu'une école, privée de sa représentativité.

Nous avons demandé au Ministère de rétablir les conditions:

- du respect des instances de l'école,
- d'une remise du débat pédagogique au cœur de la vie de l'école
- d'un retour à un climat social enfin apaisé pour que nous puissions tous, normalement, sereinement, étudier, enseigner, travailler.

Nous sommes prêts à repartir avec une direction imprégnée de nos métiers, de nos cultures, une direction, à l'écoute, authentiquement investie dans l'avenir pédagogique qui fédèrera étudiants, enseignants et personnel, dans un projet commun, au-delà des intérêts catégoriels.

Là où nous en sommes

À la suite de notre refus public de siéger dorénavant, nous avons transmis un courrier au Ministère qui nous a reçu une première fois pendant deux heures et demie. Nous avons le sentiment d'avoir été entendus. Depuis, le Ministère s'est rapproché de nous pour un nouveau rendez-vous le 26 octobre, dont nous vous tiendrons informés. En l'état, nous continuons de refuser de siéger et de participer à un jeu de dupes.

Étudiants et enseignants élus du CER,
à l'exception de l'un d'entre eux
17 octobre 2012

**Coordination unie
pour l'École Nationale Supérieure
des Arts Décoratifs, Paris**

Collectif composé

- de 34 élus enseignants et étudiants (sur 37 élus)
des 3 grandes instances de l'établissement: CER, CCR, CA
- de l'ensemble des personnels administratif, technique
et de surveillance solidaires
- de l'ensemble des enseignants et des étudiants solidaires
- des syndicats: CGT Ensad, CFDT Culture
- du Nouveau Collectif EnsAD Enseignants

L'École Nationale Supérieure des Arts Décoratifs connaît de graves dysfonctionnements. De multiples rapports de force, parfois très violents, ont émaillé la dernière période. En l'absence d'énonciation d'un projet pédagogique sérieux, une gestion technique et administrative, dictée par la direction, s'est imposée, au détriment des élèves et des enseignants. Les instances sont dévoyées. Les personnels souffrent. La direction joue sa partition toute en calculs et en intrigues. Ses démonstrations ne réussissent plus à dissimuler sa posture politicienne, elles lui retirent tout crédit.

Déterminés, nous nous engageons dans la constitution d'une coordination unie, historique, de l'École Nationale Supérieure des Arts Décoratifs pour le rétablissement:

- du fonctionnement des instances suivant les règles démocratiques,
- de la pédagogie au cœur de la vie de l'école,
- d'un dialogue loyal et sincèrement constructif,
- d'un climat social apaisé et authentiquement respectueux.

Audit de fonctionnement de l'École Nationale Supérieure des Arts Décoratifs, Paris

École
Nationale
Supérieure
des Arts
Décoratifs

Comment répondre à cette question sans délimiter avec netteté les missions spécifiques propres à chaque instance inscrites dans les différents décrets et arrêtés régissant le fonctionnement de l'Ensad ?

Il semble que les textes (présents parfois dans les annexes de l'audit) n'ont pas servi de base à la réflexion.

Conseil
des Études
et de la Recherche

Il est incompréhensible que cette réflexion ait été initiée sans que les instances aient été entendues: ces instances, composées d'enseignants.

Commission
Consultative
de Recrutement

Nous souhaitons toutefois remercier nos inspecteurs d'avoir porté leur attention sur une école qui reste magnifique, grâce à ceux qui la composent, étudiants, personnels administratif et technique, enseignants, qui, au quotidien, construisent ensemble les vastes territoires de la création de demain. En dépit de l'inculture de ceux qui la dirigent.

Conseil
d' Administration

31
Rue d'Ulm
Paris 5

pour le CER, 17 élus sur 18
pour la CCR, 8 élus sur 8
pour le CA, 10 élus sur 12

Le point de vue des élus étudiants et enseignants

La demande faite le 11 avril 2011 par Pierre Hanoyaux à M. Pierre Olivier (chef du service de l'inspection générale des affaires culturelles) se fait à partir d'une appréciation équivoque sur notre école: l'idée que *«les réformes engagées pour le passage au LMD auraient suscité des inquiétudes en dépit d'une appréciation rendue par l'AERES globalement très positive»* [...] *«rendrait opportun d'évaluer le rôle et les relations des différentes instances de l'Ensad [...] afin de favoriser la mise en place de la réforme»*.

On peut revenir sur ces inquiétudes et sur les conclusions de l'AERES créditant l'école d'un AAA au terme de son étude: les «inquiétudes» exprimaient le questionnement légitime qui doit s'imposer aux enseignants d'une institution d'enseignement supérieur qui élaborent depuis longtemps des dispositifs pédagogiques complexes. Quant à l'appréciation de l'AERES elle peut être appréciée de deux façons: le «AAA» peut en premier lieu être identifié comme une bonne note; mais une lecture plus fine la situe comme médiocre si on considère la place qu'occupe notre école dans le paysage des grandes écoles françaises et si on compare cette note avec le «AAA+» qu'ont obtenu les écoles de niveau équivalent à la nôtre, ou d'autres écoles de province fonctionnant avec le dixième de nos crédits.

Nous notons pour notre part, un ensemble de faiblesses relatives dans les résultats obtenus par l'école au niveau des grands projets de diplôme, des mémoires et des concours d'entrée. Cela n'est pas dit, bien que cet audit se base sur la lettre de mission du ministère à la direction qui elle-même s'est emparé du concept d'excellence. Cette faiblesse doit être imputée aujourd'hui entre autre à la disparition du débat autour de la pédagogie, et aux impossibilités qui sont faites au CER d'évaluer ces faiblesses et d'y répondre aux côtés de la direction des études.

L'école dans son fonctionnement actuel peut-elle organiser les réformes de ses pédagogies dans la perspective du LMD?

Les instances dont la forme et l'esprit ont préparé les mutations d'aujourd'hui fonctionnent-elles?

Leurs dysfonctionnements éventuels sont-ils structurels ou conjoncturels?

Influencent-ils le niveau des résultats de l'Ensad?

Quels risques à terme pour l'école?

L'audit de fonctionnement de l'École Nationale Supérieure des Arts Décoratifs a été réalisé en octobre 2011 par les inspecteurs généraux des affaires culturelles Mme Marie Bertin et M. Jean-Yves Le Corre.

Les élus du CER ont lu attentivement cet audit et le commentent.

La demande qui est faite pose la question du rôle et des relations des instances notamment avec la direction de l'établissement.

- Comment répondre à cette question sans délimiter avec netteté les missions spécifiques propres à chaque instance inscrites dans les différents décrets et arrêtés réagissant le fonctionnement de l'Ensad ?

Il semble que les textes (présents parfois dans les annexes de l'audit) n'ont pas servi de base à la réflexion. On peut s'en étonner de la part des représentants de ceux-là même qui en sont les garants. Il ne s'agit pas pour nous d'adopter une attitude légaliste mais de bien apprécier les mutations en profondeur que ce type de mesures engendrerait en contradiction avec la forme et l'esprit des textes de loi et une réalité qui voit un corps enseignant développer un projet alors même que, hors cadres, la direction met en place un projet non concerté.

- On peut s'étonner des méthodes d'investigations, et des vides d'information importants qui risquent d'infléchir sensiblement les préconisations de nos inspecteurs. Il est incompréhensible que cette réflexion ait été initiée sans que les instances aient été entendues: ces instances, composées d'enseignants et d'étudiants élus par leurs pairs sur la foi de programmes, composent une représentation sans équivalent au sein de l'établissement. Leur importance dans l'école est telle que ce vide ne peut être qu'interprété: la direction aurait dû guider les inspecteurs jusqu'aux élus. Une rencontre avec l'ensemble des élus aurait permis que soient abordés les éléments de contenu se rapportant au fonctionnement réel des instances.
- On peut s'étonner de l'absence d'information concernant les méthodes mises en place pour constituer un recueil d'informations riche, diversifié et fiable.
Quelle est la représentativité des personnes ayant été consultées? Combien?
- On peut s'étonner de l'absence d'analyse de l'annexe présentant l'organigramme général de l'Ensad, confus et en totale incohérence avec les textes, pourtant l'une des clés de la question posée.
- On peut se demander pourquoi la direction des études n'est pas présentée à travers son projet (où est-il exprimé)?
- On peut s'étonner du peu de place réservée dans le rapport aux textes particulièrement caustiques à l'encontre des méthodes de direction de Geneviève Gallot riche d'enseignement sur le fonctionnement des instances et leur instrumentalisation.
- Enfin on ne trouve aucune référence faite aux niveaux atteints par les étudiants diplômés: est-ce que ce niveau est satisfaisant? Sommes-nous capables de rivaliser avec les meilleures écoles européennes?

C'est donc un rapport administratif qui, dans sa quasi-totalité, ne pose pas la question de l'articulation entre les contenus pédagogiques et les instances censées les réfléchir, les écrire et permettre leurs mises en application. De ce point de vue, en absence de regard critique et analytique, il se présente comme un texte technique dont les recommandations sont déconnectées d'une analyse de fond. Pour chaque question, les élus ont souhaité annoter ce texte, autour d'un problème central: l'inadéquation de la direction avec les besoins présents et futurs de l'établissement. Direction qui ne trouve de solution qu'en détournant la structure administrative de l'école.

Nous souhaitons toutefois remercier nos inspecteurs d'avoir porté leur attention sur une école qui reste magnifique, grâce à ceux qui la composent, étudiants, personnels administratif et technique, enseignants, qui, au quotidien, construisent ensemble les vastes territoires de la création de demain. En dépit de l'inculture de ceux qui la dirigent.

Commentaires

Dès la note de synthèse, nous notons une expression récurrente à propos des enseignants: celle de «nostalgie des temps anciens», «résistance», qui plus loin devient «querelle des anciens et des modernes» (p.8) ou «habitudes anciennes» (p.?), alors que la direction pratique la «stratégie d'ouverture», le «changement», «bouscule», «innove», «instaure». Cette notion de professeurs conservateurs est un lieu commun pratique et bien connu (comme si il n'y avait pas diversité de caractères) qui permet d'installer une rhétorique classique d'opposition entre deux mondes et de broser un portrait grossier de la réalité de l'Ensad.

Page 2
«deux artistes ont précédé Geneviève Gallot»

- Cette formulation donne une idée erronée de la réalité: avant Richard Peduzzi, Michel Tourlière, Jacques Adnet, Léon Moussinac, et leurs prédécesseurs, étaient tous artistes. Cette présentation tente d'estomper une aberration: Geneviève Gallot est la première directrice dans l'histoire (?) de l'Ensad à ne pas venir des métiers. On ne peut pas le lui reprocher. Mais on peut comprendre le fossé de langage et de culture que cela crée dans la représentation de l'établissement comme dans sa direction interne.

Dans cette première partie, on comprend qu'il s'agit de minimiser l'émergence des problèmes sous la direction de Geneviève Gallot en expliquant que ses prédécesseurs rencontraient, eux aussi, des résistances. Nous sommes à des échelles sans communes mesures: la nouvelle direction a engendré de façon très nette une formidable dégradation de la situation de l'Ensad, chez les étudiants, chez les enseignants et parmi le personnel.

Pages 2-3

- L'énumération non hiérarchisée des différents collèges et commissions donne le sentiment d'une accumulation d'instances. On peut rappeler le rôle de chacune de ces instances défini par les textes. Seuls le CA et le CER font l'objet d'un statut paru au décret du 30 octobre 1998 consolidé le 13 janvier 2010. La création d'une Commission Consultative de Recrutement a fait l'objet d'un arrêté daté du 9 mars 1998. Les autres instances ont fait, ou non, l'objet de «décision»; la naissance du Collège des Coordonnateurs date du 26 octobre 2007.

Conseil d'Administration, Conseil des Études et de la Recherche, Commission Consultative de Recrutement et Collège des Coordonnateurs sont les principales instances consacrées à la pédagogie.

Les autres «conseils», énumérés dans le rapport, ne fonctionnent pas du tout sur le même plan: ils portent le nom de conseil et sont dans les fait des instances plus techniques, moins concernés par les missions pédagogiques de l'Ensad.

Page 4

- Les moyens alloués à la recherche sont en dessous des nécessités de l'école: le financement des heures d'enseignement et de recherche doit être transparent pour ne pas cultiver l'illusion et le secret au service d'un pouvoir quelconque.
- Les «interrogations sur les moyens alloués à la recherche et ce qui suit» ne peuvent être envisagés seulement par une bonne communication: c'est être bien naïf de croire à ce genre de solutions cosmétiques. Communiquer pour remplacer le travail d'élaboration: on reconnaît là une politique d'agitation médiatique en vogue qui permet de masquer l'approche superficielle des situations. Il y a à faire un travail de débat avec les élus dans ce lieu d'élaboration commune des stratégies que sont les instances.

- La communication et les partenariats font partie de la vie de l'école.
- La dénonciation régulière des déséquilibres entre secteurs est une des raisons de l'existence des instances pour justement en débattre et permettre d'opérer des arbitrages largement concertés.
- La question de la démission d'un assistant technique ne traduit pas clairement la souffrance réelle des personnels. Le propos est édulcoré.

Page 5
À propos du CER

- Avant tout, l'instance n'est pas décrite telle qu'elle apparaît dans l'organigramme joint au projet d'établissement de mars 2011, mais sa description ressemble à l'organigramme modifié et fourni par la direction aux chargés de l'audit: il y a tromperie sur la visualisation de l'instance majeure de l'Ensad (voir annexes).

Il n'est d'ailleurs pas rappelé deux faits essentiels pour situer le CER: la représentativité par le nombre de votants (80 % de votants) et le fait que le CER, le CA et la CCR sont les seules instances qui émanent d'un vote de tous les secteurs confondus.

De plus, étant donné la stratégie de management émancipé des règles collectives, on comprend que les élus n'aient pas été consultés par les inspecteurs: ils auraient donné une tout autre vision du fonctionnement de cette instance. Si elle est effectivement consultative, elle devrait avoir, depuis la nomination de cette direction un rôle essentiel: la direction n'ayant aucune compétence particulière dans les métiers enseignés à l'Ensad et aucune vision claire (aucun texte ou aucun discours n'en témoignent), on comprend l'usage qui aurait dû être fait de cette commission chargée officiellement, depuis sa création, des orientations stratégiques afin de palier les carences éventuelles d'une direction non spécialiste de tous les métiers.

- Autre dysfonctionnement constituant au fond cette politique délibérée d'affaiblissement de l'instance: les comptes rendus sont systématiquement réécrits par la direction et livrés la veille des réunions. Les débats sont orientés, et les arbitrages sont faits en dehors de l'instance, le plus souvent mise devant le fait accompli de décisions intriguées ailleurs. Aucun travail préparatoire n'est engagé par la direction des études, les débats se bornant à valider un ordre du jour fonctionnel, servile de quelques intérêts et sans vision.
- Le travail du CER ne peut en aucun cas se réduire aux réunions seules: cette instance ne peut fonctionner que si elle se dote des outils pour réaliser un travail préparatoire en coordination avec la direction des études et en amont des réunions.

Page 6
Le collège des
coordonnateurs

- La direction actuelle s'appuie de toutes ses forces sur le collège des coordonnateurs, en lui soumettant dans ses ordres du jour un certain nombre de questions ne relevant pas de la compétence, énoncée dans les textes, de cette instance. C'est l'argument récurrent de la direction: la légitimité absolue du collège des coordonnateurs tiendrait au fait que les coordonnateurs sont élus par leurs pairs. Ça n'est pas satisfaisant pour deux raisons: la première est que le choix de la direction s'est porté sur une instance qui administre les secteurs et dont les négociations vont s'opérer dans les domaines matériels où les enjeux sont considérables pour

certaines secteurs, mais à aucun moment l'enjeu n'est pédagogique au sens des contenus. Deuxièmement la liste des électeurs de chaque collège est à géométrie variable. Ce n'est un secret pour personne que certains coordonnateurs passent leur vie à intriguer pour assurer d'éternelles réélections. Contrairement aux autres instances, un coordonnateur peut se représenter *ad vitam æternam*. Le système fabrique potentiellement des petits potentats totalement sclérosés ou le coordonnateur en place organise sa future réélection. Les étudiants en firent un des motifs de leur mobilisation en 2011.

Page 6
À propos du dialogue
à restaurer

- L'illusion d'un dialogue, le calcul, la duperie dans une apparence toujours soignée ont anéanti le crédit de la direction dans le chapitre « dialogue ».

Page 7
À propos
de la direction
des études

- Quand on voit que le recrutement de nouvelles compétences pour l'administration de l'Ensad s'est focalisé sur le service communication (6 personnes), il est établi que la direction des études n'était pas l'objectif numéro un.
- Sa faillite tient aussi aux deux personnalités qui composent le duo de direction. Sans conviction particulière, le directeur des études actuel vit dans l'ombre de la direction. Son activité concernant la pédagogie en 2011 a consisté en un rôle modeste d'accompagnement des « groupes de travail » proposés et charpentés par les élus du CER.
- Les rapporteurs du ministère glissent une suggestion de management des instances en proposant de « soumettre l'instance pédagogique » (qui résulterait de la réduction du nombre d'instances) « à un seul conseil scientifique en parti composé de personnalités extérieures ». Ceci annonce un projet de contournement des enseignants sur leur domaine de compétence en imposant une tutelle plus « experte ». Il serait dans ces conditions plus facile d'imposer des objectifs non débattus devant l'ensemble des enseignants et étudiants : un déni de l'esprit collégial de l'école au niveau de notre ministère de tutelle nous consterne.
- Plus profondément encore, en dénaturant les instances dans leur usage, la direction des études débat des décisions pédagogiques clés devant le CA ou devant le Collège de coordination mais jamais devant le CER. Les comptes rendus en attestent.

Rappelons que la direction des études a pour partenaire privilégié le CER pour l'aider à développer son projet pédagogique. Rappelons que le Collège des coordonnateurs est là pour mettre en œuvre les recommandations du CER en appui de la direction des études. C'est un mode opératoire qui est un outil essentiel pour la direction des études et non pas, comme hélas nous l'avons constaté une instance gênante qu'elle s'évertue, avec la direction, à contourner.

Pages 8-9

- Les remarques des étudiants soulignent encore le besoin d'instances qui fonctionnent. L'évaluation des enseignements est plébiscitée par les étudiants qui constatent des disparités d'implication dans les cours. L'analyse qui devrait être faite de ces témoignages, c'est un manque d'objectifs pédagogiques à atteindre : ceux-ci n'étant pas énoncés par la direction des études – à l'exception du concept fourre-tout d'excellence, il n'y a pas eu d'écriture de projet pédagogique à l'attention des enseignants. L'évaluation est brandie comme la solution

pour résoudre ces implications inégales des enseignants alors qu'une bonne définition des orientations de la pédagogie nous semble une façon efficace de donner un niveau à atteindre.

Page 10

- Les points développés par les syndicats se complètent d'une analyse à l'autre en articulant le dialogue impossible aux symptômes actuels. La conclusion des rapporteurs porte le discours de la direction: la flexibilité des vacances permettrait de recruter de meilleurs profs, des «enseignants de haut niveau», idée saugrenue qui sous entendrait que plus son niveau serait haut, plus l'enseignant rechercherait la vacation!

Page 11

«des assistants techniques à valoriser»

- L'approche est administrative. Il suffit de se promener tranquillement dans les ateliers pour comprendre facilement qu'ils sont de natures très différentes. Que la mission des différents assistants techniques n'est donc pas comparable d'un endroit à l'autre. Une approche globale est donc inadaptée. On comprend que le travail réalisé dans les ateliers doit d'abord se poser en articulation avec le travail pédagogique. La stratégie de la direction qui a consisté en une séparation des ateliers des secteurs a augmenté le fossé entre réflexion et pratique ce que tous les créateurs dénoncent comme un non-sens.

Des décisions très importantes ont été prises par Geneviève Gallot dans ce sens ces dernières années indépendamment d'une réflexion concertée avec les instances pédagogiques. Le dispositif actuel a très nettement affaibli l'école dans la liaison entre «savoir» et «faire».

Page 13

«un concours d'entrée original à préserver»

- Il y a beaucoup à dire sur le concours. Et l'originalité n'est pas une vertu en soi. De plus en plus de voix s'élèvent à l'intérieur de l'école (et à l'extérieur?) pour dénoncer la faiblesse des critères d'évaluation et des grilles de lectures de sélections mises en place par les jurys. En dehors de toute consigne particulière depuis de longues années, les jurys fonctionnent sur une inertie qui fait souvent oublier les exigences de départ, qui génèrent des décisions parfois arbitraires.

Un gros chantier est depuis longtemps nécessaire pour réinjecter dans le concours les valeurs et les besoins de l'Ensad. La direction n'étant pas en position d'apprécier ce que dénoncent les élus, les enjeux de ce grand chantier ne lui sont pas apparus clairement. Les élus du CER ont proposé que le concours soit débattu plus largement en l'intégrant aux «groupes de travail».

Pages 14-14-15

«Un problème de tutelle et de moyen»

- Les propos de nos inspecteurs ne réussissent pas à dissimuler le caractère «ingérable» de la directrice de l'Ensad. Et on comprend qu'une directrice qui s'affranchit aussi cyniquement des règles de fonctionnement avec la tutelle se donne le droit de transgresser toutes les règles démocratiques des instances de l'établissement qu'elle dirige et dont elle devrait être le garant. Avec des décisions lourdes de conséquences.

Pages 16

- Un organigramme à revoir.
- À propos de l'observateur à qui on donne la parole et qui explique *«que le directeur des études est dans une école où tout faisait l'objet d'une assemblée générale, puis: Le caractère affirmé d'une directrice qui mène la maison avec compétence et autorité a bousculé des habitudes anciennes et fait l'effet d'une révolution.»*

Ce très fin observateur doit fouiller dans sa mémoire pour trouver trace d'une assemblée générale: il n'y en a pas eu depuis au moins 15 ou 20 ans! Nous avons redécouvert la formule le mercredi 17 octobre 2012! Quand aux compétences de notre directrice, elles sont d'abord politiques, faibles du point de vue de nos métiers, et très discutées dans le domaine administratif qui est le sien.

- Nous avons eu l'occasion de montrer lors de notre visite au ministère comment l'organigramme se trouvait manipulé subtilement au cours de l'histoire récente un peu à la manière des documents falsifiés par certains états pendant la guerre froide...

Les préconisations de nos inspecteurs sont étonnantes! Ils parlent de la direction technique à rapprocher de la direction des études en oubliant que de très nombreuses responsabilités incombant à la direction technique n'ont rien à voir avec la pédagogie...

Nous voyons ici se mettre en place une volonté d'administrer la pédagogie comme si elle était une branche supplémentaire de l'administration, et de fait, pouvoir retirer aux enseignants une partie de leurs prérogatives, entre autre, celle de présider collégalement au développement de l'école.

- De la même façon que l'organigramme fut «rectifié» physiquement, le changement statutaire de la direction de la recherche – en contradiction avec l'article 24 du titre IV: *«le cycle de recherche et d'innovation est coordonné par un enseignant de l'école»* – a été discrètement intégré à la direction sans être même signalé au Ministère, mais surtout sans la moindre définition de l'organisation pédagogique de la recherche et de son financement devant une assemblée représentative. Ce poste qui dote l'école d'une deuxième direction dont la lettre de mission n'a pas été publiée, et dont la présélection des candidatures s'est faite par conséquence en catimini par la direction, pour des raisons de gouvernance stratégique, assure dorénavant à la direction un pouvoir autonome sur les enjeux de la recherche: c'est un déni complet d'une réalité complexe que l'Ensad se doit d'aborder collectivement et dont les enjeux sont à partager plutôt qu'à privatiser au bénéfice d'un petit groupe d'acteurs.

Commentaires des préconisations

Le rapport, censé se nourrir de la réalité et du vécu des acteurs de l'Ensad, passe à côté d'une situation de profonds dysfonctionnements en ayant été soit mal orienté dans l'école, soit peu curieux de la structure institutionnelle de l'école. Ainsi les préconisations énumérées en fin de rapport sont le fruit d'une vision tronquée de la réalité. On ne peut méconnaître autant le rôle du CER en tant qu'organe majeur de représentation des élèves et des enseignants. On ne peut faire autant l'impasse sur les enjeux de la pédagogie et des métiers dans une telle école. On ne peut ignorer les règlements qui structurent le développement de l'école, et ne pas constater que malgré leur complexité, ils épousent justement au mieux la complexité d'une école rassemblant 10 domaines professionnels de la création.

C'est pour cette raison que les préconisations de l'audit nous alertent et nous semblent à rebours des intérêts de l'école.

Préconisation 1
«réduire le nombre des instances qui participent à la définition des orientations pédagogiques de l'Ensad ou les fusionner...»

- On peut s'étonner de cette préconisation et de sa formulation: le collège des coordonnateurs est une instance qui n'est pas définie par le décret ministériel portant sur les statuts. Il est le fait d'une «décision» du 26 octobre 2007. Les deux seules instances citées dans le décret concernent le CA et le CER. L'article 18 du décret expose: *le CER est consulté pour la définition des orientations pédagogiques et des activités de recherche de l'établissement et la répartition des fonctions permanentes d'enseignement entre les différentes disciplines.*

Alors que la «décision» stipule dans son article 2: le collège des coordonnateurs *«veille à l'application des projets pédagogiques de l'école définis par le CER».*

Le CER est donc bien la seule instance accréditée pour «participer à la définition des orientations pédagogiques de l'Ensad».

Si la question peut être posée de cette façon par nos inspecteurs, c'est d'abord que les textes fondateurs de l'établissement semblent être occultés, mais surtout parce que ces différentes instances sont détournées par la direction, en rupture avec l'organisation administrative définie par les statuts de l'établissement.

- Il y a bien là un problème central, mais qui est mal cerné. «... afin d'apaiser les rivalités inopportunes dans un établissement de ce niveau»:

La question des rivalités est brandie à chaque fois pour générer un arbitrage à l'encontre de l'un ou l'autre: il n'y a pas de rivalités naturelles mais il y a une instrumentalisation artificielle des instances par la direction depuis 3 ans, qui en les dénaturant, les oppose de fait.

Dans un établissement de ce niveau, on devrait attendre de la direction qu'elle applique la loi et qu'elle fasse fonctionner les instances pour leur mission d'origine.

De plus, la recommandation des inspecteurs est dangereuse: il n'échappe à personne que la recherche ne doit pas être déconnectée de la pédagogie: elle la prolonge. Supprimer une instance qui traite de la recherche peut correspondre à une stratégie délibérée de privatiser cette partie de l'école à quelques intérêts exclusifs.

- La réflexion sur les grandes orientations pédagogiques ne doit pas se confondre avec les problèmes propres à chaque secteur qui trouvent pendant les collèges des coordonnateurs l'occasion d'être harmonisés. Le législatif ne doit pas se confondre avec l'exécutif.

Nous rappelons donc que le dispositif administratif prévu par les textes est un outil remarquable pour assurer le fonctionnement de l'établissement dans la sérénité. Cet outil a été conçu pour construire les mutations dont nous avons besoin. Pour autant que la direction assure leur fonctionnement plutôt que leur contournement.

Préconisation 2

- Les rapporteurs nous disent qu'il s'agit de fédérer des enseignants autour d'un projet.

Les enseignants en rêvent: en dehors de cette fausse idée d'excellence, les enseignants n'ont rien entendu concernant une vision pédagogique particulière.

Et ce «*choix pertinent qu'aurait fait la direction d'avoir comme axe majeur l'ouverture sur d'autres grandes écoles, sur l'université*» ne peut pas se substituer à une réflexion de fond sur les pratiques pédagogiques internes à l'établissement liées en particuliers à l'évolution des métiers et représenté par l'expertise de ses enseignants et personnels.

- À propos des soi-disant inquiétudes suscitées par les liens avec les entreprises: les rapporteurs ont été mal informés. Les enseignants considèrent normal que les entreprises accueillent ou collaborent avec les étudiants: les étudiants se forment, les entreprises en tirent bénéfice. Mais les enseignants estiment nécessaire de garder une réelle autonomie vis-à-vis des entreprises: les besoins en temps réel des entreprises ne correspondent pas aux ambitions à long terme des pédagogies. Les partenariats sont aujourd'hui négociés en ce sens à la faveur de l'Ensad. Le dogmatisme qui consistait à rejeter l'entreprise n'est plus d'actualité, c'est méconnaître l'activité développée par les enseignants pour justement initier un rapport avantageux pour la pédagogie au contact des entreprises et par conséquent des métiers. De cette caricature souvent en vogue à propos des écoles d'art, on peut se demander si elle n'est pas faite de façon à justifier l'étanchéité de la recherche (grand pourvoyeur de partenariats) des instances représentatives des enseignants en décrivant ces derniers comme hostiles aux entreprises.

Préconisation 3

- Les étudiants soulignent les difficultés de dialogue avec une direction autoritaire.

Les étudiants regrettent la non prise en compte systématique de leurs actions (workshop 2011, opposition à la fermeture du studio AOC), ainsi que des intimidations lors du soutien à Jan Kopp par exemple.

- Les revendications étudiantes concernant le niveau des diplômes et la pluridisciplinarité n'ont toujours pas été entendues par la direction et n'ont fait l'objet d'aucun traitement dans les CER depuis les 3 semaines de workshop de 2011.

Préconisation 4

- La formulation n'est pas juste: il faut mieux articuler les pédagogies au travail technique. Mais le travail des techniciens, désormais déconnecté des pédagogies par la volonté de la direction, se trouve par ce fait désincarné. La direction des études doit réaffirmer la réflexion pédagogique articulée au travail technique, cela peut être débattu, par exemple, dans les «groupes de travail».

Préconisation 5

- D'accord pour la préconisation 5.

- Préconisation 6**
- Ce sujet est débattu dans les «groupes de travail».
- Préconisation 7**
- Quoi de plus flou que le concept d'«aptitudes personnelles». Toutefois ce sujet est également débattu dans les «groupes de travail» afin de redéfinir les modalités des concours d'entrée.
- Préconisation 8**
- Recherchons tous ensemble le moyen de remettre les Arts Décors en marche avec tous ses atouts, avec sa richesse pédagogique et l'école trouvera naturellement sa place auprès des autres grandes écoles: tout cela dépend d'une vision commune, et non pas d'une vision individuelle à contre-courant. Les relations avec la tutelle sont dépendantes des qualités d'écoute de tous les acteurs mais aussi de la bonne représentation démocratique de l'ensemble des personnels afin que le dialogue soit partagé.
- Préconisation 9**
- L'idée de rajouter à la fois un secrétaire général d'un côté et un directeur de la recherche nous semble une bien mauvaise réponse au problème posé.
On peut rappeler que c'est un poste de secrétaire général qui a été transformé du temps de la direction de Richard Peduzzi en direction adjointe pour mieux accompagner ce directeur gravement malade.
 - La recherche doit être débattue par les enseignants et les élèves et ne doit pas appartenir à la direction. Lorsqu'on parle de spécificité de la recherche à l'Ensad, on ne peut imaginer qu'elle ne soit pas nourrie de ce qui fait l'Ensad. Or, nous semble-t-il, l'administration de Madame Gallot ne constitue pas le projet original de cette école: ce qui le constitue ce sont les élèves, les métiers et la pédagogie.
Nommer un directeur de la recherche de façon aussi peu respectueuse de la concertation est un acte délibéré de séparation de l'école en deux entités distinctes: divisé pour mieux régner est un vieil adage toujours d'actualité en 2012 à l'Ensad.
 - Le coût réel de ces postes dans cette stratégie de développement d'une administration omnipotente de l'Ensad doit être évalué et annoncé afin de le comparer aux suppressions de postes dans l'enseignement (entre autre la disparition du poste d'enseignant de Jean-François Depelsenaire, jusqu'à présent en charge de la recherche) et cela l'audit devrait pouvoir le rendre transparent (audit comptable sur plusieurs années).
- Préconisation 10**
- Revoir le règlement intérieur est, dans ces conditions, un enjeu d'importance.

En conclusion

Cet audit a eu lieu alors qu'une situation de crise traversait les instances, que le personnel était en souffrance à cause du management et que les étudiants attendaient une réponse à leurs questionnements: de tout cela, il n'en prend pas la mesure.

C'est un audit qui présente une réalité édulcorée des dysfonctionnements majeurs de l'Ensad et qui énonce des solutions inquiétantes.

Notre posture n'est pas une posture réactionnaire refusant l'évolution de l'école.

Au contraire, nous avons saisi ce qu'il y avait de révolutionnaire dans ce qui constitue l'organisation de notre fonctionnement d'école. Faire fonctionner les instances et leur laisser produire le projet d'école est révolutionnaire.

Nous sommes très inquiets de cette dérive managériale qui élude le vrai problème de l'exigence que réclament les initiales ENS de l'acronyme ENSAD.

Les multiples instances telles qu'elles ont été décrites, permettent de s'adapter à un ensemble hétérogène de pratiques et de métiers, elles permettent aussi d'anticiper les grandes évolutions (LMD, Recherche...), et c'est cela l'enjeu, c'est sur cela que repose cette école aux dix métiers de création.

Même si l'illusion de l'agitation de la direction a pu faire croire les premiers temps à un projet ambitieux, nous y avons vu au départ de l'esbroufe, passe encore, mais depuis plusieurs mois, confrontés à ce management autoritaire, nous avons vu clair dans une volonté préméditée de faire disparaître les instances gênantes en les affaiblissant et les contournant, pour finalement orienter cet audit vers une simplification du système.

Cela est programmé afin de réduire la représentativité des élèves et des enseignants et faciliter à terme une administration de la pédagogie et des investissements non débattu: un véritable programme de disparition rapide de la démocratie à l'Ensad.

Et un affaiblissement programmé du niveau de cette grande école sous les yeux du Ministère de la Culture.

Cet audit et ses préconisations vont selon nous à contresens des grandes recommandations annoncées au plus haut niveau de l'état, et est en contradiction avec les engagements du gouvernement et de Madame Filipetti, notre ministre de la Culture.

Nous demandons encore une fois au Ministère de prendre ses responsabilités.

pour le CER, 17 élus sur 18

pour la CCR, 8 élus sur 8

pour le CA, 10 élus sur 12

À Monsieur Pierre Oudart

Cher Monsieur,

nous vous remercions pour votre mail et votre proposition.

Vous nous dites que vous avez procédé à la restitution du rapport d'audit des inspecteurs généraux, en présence de nombreux interlocuteurs. Nous regrettons que les principaux acteurs de l'institution, les enseignants et les étudiants, et notamment les élus que nous sommes, n'aient pas été invités à donner leur éclairage: on peut penser que l'analyse qu'ils proposent et les circonstances auraient légitimé leur présence.

Vous nous dites que cette réunion a été très constructive. Nous y avons contribué avec sincérité, par l'analyse de l'Audit, avant-hier à vous transmise. Nous serions heureux, si vous le voulez, de lire un compte-rendu de cette réunion.

Vous nous proposez pour notre nouvelle rencontre la présence de Madame Gallot. Nous vous rappelons que lors de notre premier échange, vous vous étiez interrogé sur notre détermination et vous aviez déjà évoqué cette possibilité.

La réussite indiscutable de notre assemblée générale, qui permit la création historique d'une coordination unissant l'immense majorité des élus, les syndicats à cette occasion unis, la création d'un nouveau collectif enseignant, les étudiants organisés, a confirmé notre position: nous ne pensons pas utile, hier comme aujourd'hui, cette nouvelle rencontre en présence de Madame Gallot.

La mobilisation de toutes les parties de l'école peut aujourd'hui se développer. Dans ces conditions, et pour que les choses puissent évoluer favorablement, nous pensons que cette prochaine réunion devra se tenir en présence de Madame Sarfati, de Monsieur Guérin et de Monsieur Orier. La volonté de dialogue affichée partout avec conviction par Madame la ministre de la Culture nous fait penser que cette exigence est raisonnable.

Nous comprenons bien sûr que le temps est court, au regard des agendas sans doute très denses, pour maintenir la date de vendredi. Nous n'avons pas oublié par ailleurs que vous prenez des congés. Nous nous mettons à votre disposition pour vous permettre d'harmoniser les agendas respectifs.

Nous pourrions alors vous présenter l'ensemble des pièces concernant le fonctionnement de notre établissement ainsi que les grands sujets que nous souhaitons débattre au cœur des instances réhabilitées.

**Veillez agréer, Cher Monsieur, l'expression de nos sentiments
les plus respectueux.**

**pour le CER, 17 élus sur 18
pour la CCR, 8 élus sur 8
pour le CA, 10 élus sur 12**

**École
Nationale
Supérieure
des Arts
Décoratifs**

**PS: vous évoquez un message de Monsieur Henrot.
Nous sommes intéressés de le lire.
Nous lui proposerons une réponse en vous mettant en copie.**

Aux étudiants, aux enseignants, aux assistants, aux personnels

Chers tous,

il y a plusieurs mois, nous vous avons envoyé un mot qui citait Jean de la Fontaine:

Patience et longueur de temps
Font mieux que haine ni que rage

C'est si vrai cette petite histoire du rat et du lion. Et nous allons sûrement, malgré les tentatives de déstabilisation, les pressions que nous subissons tant de l'intérieur que de l'extérieur, éprouver cette maxime, car nous tenons à poursuivre notre mandat avec sérieux et sans compromission. Ce qui suppose de prendre le temps de produire des informations et des analyses raisonnées, sans céder aux sirènes de l'action précipitée.

Vous nous dites, les uns, les autres, que des informations vous manquent, que nos interrogations sur les fonctionnements de l'école, nos analyses sur l'audit de l'Inspection et pour finir notre position et notre méthode face au comportement, pour le moins choquant, de la direction, mériteraient d'être mieux connus et vous aideraient.

Vous avez raison. Et si nous avons tardé, c'est pour mieux vous répondre.

Élus, nous vous devons ces quelques mots qui disent plus précisément l'état des choses, non pour vous imposer un chemin que vous pourriez ignorer mais pour vous permettre d'évaluer la situation.

Élus, nous assumons notre rôle. Nous donnons bénévolement notre temps, notre énergie, à la hauteur de votre confiance.

Vous trouverez en fin de courrier l'analyse de l'Audit de fonctionnement que nous avons remise au Ministère. Vous la trouverez également sur la plateforme www.ensad.net. Vous pourrez ainsi juger de sa validité et si les préconisations qu'elle propose sont, comme certains le prétendent, des « pistes intéressantes » ou, comme nous le pensons, des chausse-trapes.

Un léger résumé s'impose.

Les dernières élections des représentants au Conseil des études et de la Recherche, de la Commission Consultative de Recrutement et du Conseil d'Administration, sont intervenues dans un climat tendu. Les étudiants achevaient leur workshop, proposition constructive d'une école rêvée. Dans un esprit de même nature, les enseignants ont largement participé aux élections avec l'espoir que l'école dans son ensemble trouve

un mode de fonctionnement apaisé mais volontaire.

Le renouvellement des instances promettait, par une écoute attentive, des réflexions sincères, un respect mutuel, et l'indépendance indispensable des participants, la fin de certaines dérives, ressenties mais non identifiées.

Nous voulions travailler au présent de l'école et à son devenir, dans un esprit collégial, empreint de la culture de nos métiers: les arts décoratifs.

Avions-nous d'autres intentions?

Non.

Quelqu'un est-il pour la guerre au point que nous ayons besoin des casques bleus de la conciliation?

Nous serions les cavaliers de l'Apocalypse, les révoltés qui prennent plaisir à la discorde et oublient ce qu'ils sont venus faire à l'école: transmettre ce qu'ils savent, précisément. N'agissons pas le drapeau de la peur. Pas chez nous. Un peu de dignité. À ce jour, les cours se tiennent, et déjà, du simple fait de notre position, les pratiques évoluent dans l'amorce d'une prise de conscience collective.

Nous refusons la méthode du consensus obligatoire, et nous ne croyons pas qu'il y ait de division; des différences oui, qui peuvent exister, comme partout, sous la forme de disputes saines dans une école. Nul cataclysme annoncé.

Vraiment, soyons sérieux et revenons à ce qui nous occupe qui n'est pas de faire le mauvais jeu des oppositions fabriquées mais de nous intéresser de près au fonctionnement de l'école, aux enjeux de nos disciplines, bref aux orientations qui nous concernent.

Le dialogue est notre seule méthode. (Nous croyons d'ailleurs que c'est parce que vous nous savez mesurés que vous nous avez fait confiance). Comment en douter lorsque les élus des deux listes, qui assument leurs différences, s'écoutent, travaillent ensemble, jusqu'à se trouver aujourd'hui face à une situation qui appelle le dépassement de ces différences minimes au regard des difficultés rencontrées.

Après deux années, appliqués à notre travail d'étudiants et d'enseignants élus, au service de tous, à la recherche du dialogue loyal, nous nous sommes unis à la rentrée parce que l'écart entre fonctionnement réel et fonctionnement officiel des instances, politique savamment entretenue par la direction, nous était devenue inacceptable.

En quoi sommes-nous empêchés de travailler? Ouvertement en rien. Nous sommes plutôt encouragés à produire de la réflexion (exemple: les groupes de travail). Alors, où est le problème? Justement dans cet écart entre le fonctionnement «officiel» et le fonctionnement «officieux». Le mépris des instances au profit du couloir.

Certaines décisions, dans une école comme la nôtre, appartiennent aux «tracas du quotidien» et peuvent être réglées sans réunir l'adhésion spécifique et

concertée de chacun. En revanche, l'esprit qui préside à ces décisions, se doit lui d'être connu et partagé. Ça n'est pas le cas. Et les grandes orientations de l'école, celles qui nous concernent tous, élus ou non, maintenant et demain, sont décidées à nos dépens.

Ce qui se met en place, c'est, d'une part une façon qui contraint et blesse les personnes (on appelle cela le management), d'autre part une école de la vitrine contre une école de la pédagogie. Les bénéficiaires de l'opération ne sont pas ceux qui devraient.

Serions-nous alors hostiles à une école qui serait visible et appréciée? Qui pourrait le croire? Nous croyons que l'école est notre avenir si nous considérons qu'elle n'est pas un lieu de fiction qui précède la vie réelle, mais qu'elle est bien un modèle de vie. C'est croire en ce modèle qui fait défaut. Nous en sommes loin. Est-ce Kurosawa qui s'étonnait de recevoir à presque 70 ans une palme ou un lion ou un ours en disant: je suis un peu écrasé par cette récompense, moi qui suis encore étudiant?

Nous tous qui travaillons dans l'école, nous savons que c'est le fait d'essayer, d'apprendre, de donner forme, seul et avec les autres, avec son âme, ses yeux et ses mains aux mots de Beckett: essayer encore, rater encore, rater mieux, qui constitue notre raison d'être à cet endroit, que l'on soit étudiant, enseignant, assistant ou membre du personnel. La fierté de partager cette raison d'être, dire aux autres ce qu'on sait et ce qu'on aime vient ensuite. Elle n'est pas un préalable, sans quoi elle est mécanique et sans substance (on appelle cela la communication).

Alors oui, nous nous sommes rendus au Cer pour dire notre refus de siéger plus longtemps dans une assemblée qui se jouait de nous. Nous avons rencontré le Ministère et lui avons raconté la situation vécue et perçue. Nous lui avons fait part de notre lassitude face à des discussions sans suite avec la direction, toujours apte à promettre et à brouiller, pour mieux poursuivre dans la voie autoritaire et unilatérale où elle s'est engagée. Nous avons cru être entendus et attendions une nouvelle rencontre avec notre tutelle qui soit sous le regard d'un arbitrage impartial. Nous avons rejeté le second rendez-vous de négociation proposée par lui. Pourquoi? Parce qu'il ne correspondait pas à la table ronde que nous espérions. Il s'agissait juste de parler à nouveau avec Geneviève Gallot avec un membre du Ministère se proposant de mettre de l'huile dans une discussion bloquée. Il est trop tard pour cela. Le Ministère nous proposait ce rendez-vous comme une chose nouvelle lorsque nous sommes, nous élus, après deux années de mandature, au terme de la négociation. Nous avons parfois publiquement déclaré notre désaccord avec la direction qui s'est empressée de dire sa stupéfaction et de réclamer le dialogue pour dissiper tout malentendu. Après plusieurs de ces manœuvres, nous sommes passés à l'étape suivante.

Nous souhaitons construire, non détruire. Il est temps de nourrir un autre dialogue avec qui voudra bien se saisir de ce qui fait la richesse des Arts Décoratifs.

Pourtant le Ministère s'est inquiété de notre représentativité (élus par vous avec une participation de 80%). La légitimité est indiscutable mais nous n'avons pas l'intention de confisquer quoique ce soit, ni vocation à devenir des élus permanents. En revanche, nous ne voulons pas laisser à celles et ceux qui voudront bien être au service de l'école pendant la prochaine mandature, un bilan dont nous pourrions avoir honte.

Nous nous sommes alors présentés devant l'école assemblée pour dire où nous en étions (refus de siéger au CER, analyse en cours de l'Audit, constitution d'un dossier de griefs) et ce que nous souhaitons (fonctionnement démocratique des instances, pédagogie au centre des préoccupations par un intérêt et une culture à jour de nos métiers, par un dialogue loyal et de qualité).

Les dysfonctionnements que les élus du CER ont pu rencontrer et faire connaître ont engagé les personnels à partager leurs «expériences». Et la violence des relations avec la directrice éprouvée par certain(e)s est chose notoire que nous ne voulons pas taire. Ça n'est pas le moins important des dommages, l'irrespect des personnes. Le CER ne peut rester sourd et aveugle. Pour l'avoir vécu dans les instances et afin de pouvoir dire cette désolation, sans outrepasser nos mandats d'élus, nous avons souhaité ouvrir le cercle à des représentants du personnel administratif et technique, dont les préoccupations devaient trouver un lieu public d'expression protégée de l'autoritarisme de la direction. Cette dernière tente de discréditer le travail produit par le CER afin de poursuivre sa gestion inadmissible de notre école dans la voie désastreuse où elle s'est engagée et que le CER ne peut que dénoncer. Le CER a précisément été pensé comme un garde-fou afin de garantir une finalité pédagogique aux orientations des établissements publics à caractère administratif comme notre école. Il a pour fonction d'éviter toutes dérives vers des activités trop commerciales et des décisions iniques. Dans le contexte actuel où le ministère de la culture travaille à atteindre les objectifs de la LMD et à s'aligner sur la réforme de l'enseignement supérieur, qui donne plus d'autonomie financière et de gestion aux présidents d'université, le CER peut être considéré comme une instance à contourner, voir à supprimer. Cette question du positionnement du CER au sein de l'école est donc éminemment politique. Nous y travaillons sur le long terme, mais, dans l'immédiat, déterminés à ne pas céder du terrain sur le plan de la communication de notre représentativité et de notre objectivité, nous nous sommes engagés dans la constitution d'une coordination unie de l'École Nationale Supérieure des Arts Décoratifs pour le rétablissement: du fonctionnement des instances suivant les règles démocratiques, de la pédagogie au cœur de la vie de l'école, d'un dialogue loyal, d'un climat social apaisé et authentiquement respectueux.

À l'issue de cette assemblée, quelques-uns parmi nous se proposent conciliants. Qui le leur reprocherait? Certainement pas nous qui avons souhaité et mis en place ce temps d'écoute, invitant l'ensemble de l'école à venir débattre de la situation, et à porter un regard critique. Ce qu'a fait M. Leboucq, à bon droit. De son côté, M. Ungerer, parmi les premiers à l'applaudimètre, a dit partager bien des analyses mais aussi son attachement au dialogue au sein des instances. (Sans chercher la polémique,

il est néanmoins utile de rappeler pour la crédibilité de chacun, que L.Ungerer, élu du CER, ne siège plus depuis un an. Après avoir ignoré cette instance, n'avoir participé à aucun groupe de travail et usé de rapports plus privilégiés avec la direction, il en redécouvre, pour notre plus grande satisfaction, les vertus au bon moment. À l'occasion de son retour, nous lui adressons un salut de bienvenue.)

Chacun peut adhérer à la démarche qu'il trouve judicieuse et nous ne devons dénier à personne la possibilité de le faire. Que d'aucuns soient favorables à la politique et aux méthodes de G.Gallot et ne défendent pas cette politique et ces méthodes nous semblerait même regrettable. Pareillement, et justement au sein des instances où nous sommes élus, nous voulons faire valoir nos réflexions et exprimer nos désaccords comme nos accords, nos différences en somme, quand nous pensons devoir le faire. C'est une chose certainement difficile de dire sa divergence, sans fermer le débat, sans isoler définitivement celle ou celui qui nous (pr)oppose sa vision. une fois passées ces difficultés nous nous croiserons tous, et devons travailler ensemble.

La semaine passée, le Ministère, à qui nous avons transmis notre analyse de l'Audit réalisé par l'Inspection, n'a pas souhaité nous associer à la réunion de restitution de cet Audit mais nous a convié à une nouvelle réunion en présence de G.Gallot. En cohérence, nous avons refusé cette proposition équivalente à celle de notre premier rendez-vous. Le Ministère regrette et comprend.

Nous continuerons d'analyser sérieusement la situation actuelle sans nous laisser discréditer et proposerons dans les jours qui viennent des pistes pour réorienter l'école et travailler selon d'autres principes que ceux du fait accompli.

Comme toujours, mais dans un délai plus court c'est promis, nous vous tiendrons informé.

Les élus du CER(-1)

N

**Monsieur François Henrot,
Président du Conseil d'Administration
de l'École Nationale Supérieure des Arts Décoratifs
Paris**

Paris, le 12 novembre 2012

Monsieur le Président,

nous ne siégerons pas ce jour au Conseil d'Administration car nous ne pouvons nous prononcer sur les délibérations, ni par conséquent voter, concernant le volet administratif d'un projet pédagogique pour l'École qui n'aurait pas été préalablement discuté au CER, celui-ci ne siégeant plus dans les conditions actuelles.

**Les Élus Enseignants du CA
Les Élus Etudiants du CA
Et le représentant des Assistants Techniques**



Monsieur François Henrot,
Président du Conseil d'Administration
de l'École Nationale Supérieure des Arts Décoratifs
Paris

Paris, le 12 novembre 2012

École
Nationale
Supérieure
des Arts
Décoratifs

31
Rue d'Ulm
Paris 5

Cher Monsieur,

vous avez invité les élus du CER à se rendre au CA, le 12 novembre 2012, «afin que la nécessaire réflexion sur l'école, et son avenir, puisse à nouveau, se développer dans la concertation et la cohésion entre tous».

Ils vous rappellent, ici, qu'ils ne peuvent s'asseoir autour de la table tant que le système parallèle, mis en place par la direction, fonctionne: celui-ci doit être abandonné pour leur permettre de revenir dans les instances, pour dialoguer à la construction de l'Ensad. Ils ne se rendront donc pas au Conseil d'Administration.

Nous vous rappelons, également, que le mode de gouvernance de la direction a conduit à la création d'une coordination unie, composée d'élus du CER, des élus de la CCR, d'élus du CA, des syndicats CGT et CFDT, d'enseignants, de personnels et d'étudiants mobilisés contre le système de direction de l'Ensad. Cette coordination sollicite une rencontre au cabinet de la Ministre par l'intermédiaire de ces deux syndicats nationaux afin que l'interlocuteur politique puisse enfin prendre ses responsabilités face à cette situation de conflit.

Toutefois, nous prenons la peine de vous informer.

Comment se fait-il que la tranquillité de l'Ensad soit troublée à ce point qu'il faille en arriver à ce rapport de force, et à la création d'une coordination?

Comment se fait-il que la DGCA nous oblige à un durcissement de notre action en ne produisant aucune réponse à nos descriptions successives des dysfonctionnements de l'Ensad?

Nous pensons que le rapport d'audit, critiqué par deux fois par la CFDT et par les élus du CER, présente clairement le système opaque installé par cette direction et, coopté de fait par la DGCA.

Nous avons souligné, le 17 octobre, devant l'école assemblée, la nécessité du respect des instances élues, tous les obstacles qui nous ont forcés à bloquer le CER, la CCR et, par voie de conséquence, le CA.

Dans votre courrier du 2 novembre, vous nous invitez à un entretien avec le CA, en nous rappelant que des difficultés se sont produites dans le fonctionnement des instances de l'École auxquelles, vous ajoutez «notamment de l'absence de réunions du CER», suggérant un manquement particulier à cet endroit.

Cher Monsieur Henrot, sommes-nous bien certains qu'il s'agisse du problème, et non de la conséquence des problèmes signalés successivement depuis plusieurs mois?

La DGCA, et vous-même, avez été témoins de la mobilisation et des revendications étudiantes de 2011. Vous avez été destinataires des demandes réitérées des syndicats au respect des personnels.

Vous avez enfin reçu, vous-même, ou la DGCA, les textes produits par les élus du CER, de la CCR et du CA. Qu'en avez vous fait?

Croyez-vous sérieusement que nous en sommes au temps des exposés? L'autoritarisme de Geneviève Gallot et ses compétences ont été validés par la DGCA lors de sa nomination: à la tutelle de tirer les conséquences de ce choix.

Vous écrivez aussi que «des textes ont circulé».

Nous voulons rappeler que ces textes n'ont pas de caractère clandestin ni sournois: ils sont diffusés au Ministère auprès de Messieurs Oudart et Orier, ainsi qu'auprès de Madame Sarfati et auprès de tous les personnels de l'Ensad.

Ils rendent compte d'une situation de blocage. Ils vous sont donc adressés: répondez-y.

Comment devons-nous comprendre l'invitation du CA missionné par la DGCA pour la circonstance? Devons-nous considérer le CA comme médiateur? juge? instance suprême? Quelle légitimité le CA a-t-il à se poser en arbitre d'un conflit d'ordre pédagogique? Voilà ce sur quoi nous nous battons: respect des lieux de décisions et des responsabilités. Vous-même, Président du CA, vous procédez selon ce dysfonctionnement habituel.

Dans ce cadre, le CER n'a pas à se produire devant le CA. De même, un élu et un non élu ne se valent pas dans une consultation. C'est pour cette raison que la coordination composée des élus, des syndicats CGT et CFDT, d'enseignants, de personnels et d'étudiants mobilisés contre la direction, se tourne vers le Cabinet de Madame La Ministre pour porter leurs revendications.

Vous nous dites votre souhait d'une réflexion nécessaire à l'avenir de l'école: nous le partageons depuis longtemps, et vous nous proposez, avec une sincérité dont nous ne doutons pas, une réunion qui consisterait à retrouver le sens de la concertation et de la cohésion entre tous.

Mais, nous voyons dans cette réunion endogène une façon de régler nos affaires en famille, sans déranger l'image publique, et de continuer de donner l'apparence d'une bonne gouvernance.

Nous bloquons le CER et cela doit bloquer légitimement le CA en rendant impossible un arbitrage hors pédagogie.

Que ceci soit clair: c'est notre action revendiquée pour que le Ministère, et vous-même en tant qu'intermédiaire, proposiez des solutions et non pas de simples auditions. Nous avons dépassé ce stade depuis longtemps.

Une fois vos responsabilités enfin engagées, une fois que des solutions humaines seront mises en œuvre, alors nous reprendrons les débats sur la pédagogie, nous nous joindrons aux réunions des instances, nous reviendrons enfin à ce qui nous anime: le devenir de l'Ensad vers une Grande école du XXIe siècle.

Monsieur le Président, Mesdames & Messieurs les représentants du Ministère, au travail.

La Coordination Unie pour l'Ensad

Copie à:

Mme Sarfati

M. Guérin

M. Orier

M. Oudart